

**BANQUE
MIGROS**

**Rapport annuel
2025**

La Banque Migros a continué à développer sa base de clientèle durant l'exercice 2025. Elle a ainsi augmenté ses prêts à 51,5 milliards CHF (+1,9%) et les dépôts, y compris les obligations de caisse, à 45,9 milliards CHF (+0,3%). Les dépôts-titres de la clientèle se sont accrus de 8,8% à 18,3 milliards CHF, tandis que le nombre de clients a progressé de 4,2% à 1,2 million. Dans un environnement conjoncturel difficile marqué par la baisse des taux directeurs, la Banque Migros a réalisé le deuxième produit d'exploitation le plus élevé de son histoire (814,4 millions CHF, soit +1,0%), et un solide résultat opérationnel de 335,2 millions CHF (-1,7%). Le bénéfice après impôts s'est établi à 276,2 millions CHF (-2,1%).

Bernhard Kobler
Président du Conseil d'administration

Manuel Kunzelmann
Président de la Direction générale (CEO)

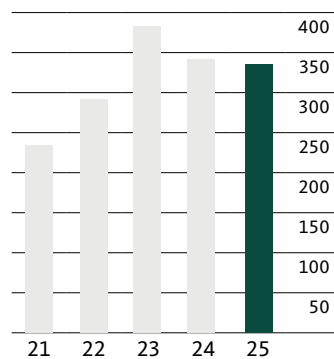
Table des matières

Avant-propos du président du Conseil d'administration	4
Rapport de situation de l'exercice 2025	5
Bilan au 31 décembre 2025	7
Compte de résultat 2025	8
Utilisation du bénéfice	9
Tableau des flux de trésorerie 2025	10
État des capitaux propres	12
Annexe aux comptes annuels	13
Informations relatives au bilan	36
Informations relatives aux opérations hors bilan	52
Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles	53
Rapport de l'organe de révision	55
Gouvernance d'entreprise	59
Structure de distribution	76

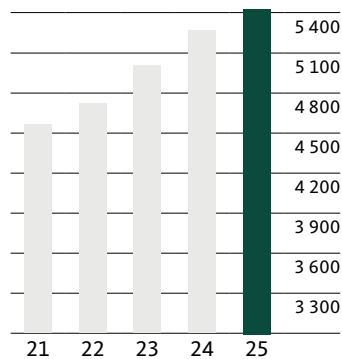
Comptes annuels en millions CHF / Variation

	2025	2024	
Somme du bilan	62 328	60 916	+2,3%
Prêts à la clientèle	51 541	50 559	+1,9%
Dépôts de la clientèle ¹	45 858	45 706	+0,3%
Capitaux propres ²	5 448	5 171	+5,4%
Produit d'exploitation	814	807	+1,0%
Charges d'exploitation	442	425	+3,9%
Résultat opérationnel	335	341	-1,7%
Bénéfice de l'exercice	276	282	-2,1%
Dépôts de la clientèle	18 332	16 856	+8,8%
Nombre de clients	1 230 000	1 180 000	+4,2%
Effectif du personnel ³	1 749	1 718	+1,8%
Normes de fonds propres			
Fonds propres pouvant être pris en compte	5 382	5 171	+4,1%
Fonds propres exigibles	1 988	1 974	+1,8%
Ratios			
Dépôts de la clientèle en % des prêts à la clientèle	89,0%	90,4%	
Rendement des capitaux propres ⁴	6,3%	6,8%	
Cost/income ratio ⁵	52,2%	50,7%	

Résultat opérationnel en millions CHF



Capitaux propres en millions CHF

¹ y compris obligations de caisse² y compris réserves pour risques bancaires généraux (exonérés d'impôts) et avant répartition du bénéfice³ effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%⁴ résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres⁵ rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation (hors variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts)

Avant-propos du Président du Conseil d'administration et du CEO

2025 a été une année particulière dans l'histoire du groupe Migros. En effet, celui-ci a fêté ses 100 ans d'existence tout en allant de l'avant. Le groupe se concentre ainsi sur quatre domaines d'activité stratégiques et formule une nouvelle vision d'entreprise. La Banque Migros est fière de faire partie de ce groupe traditionnel et tourné vers l'avenir. En 2025, la Banque Migros a une nouvelle fois contribué de manière significative au succès durable de la famille Migros, réalisant la deuxième meilleure performance de son histoire pour le résultat net des opérations d'intérêts et le produit d'exploitation.

Comme pour le groupe Migros, 2025 a été une année particulière pour la Banque Migros, non seulement sur le plan opérationnel, mais aussi stratégique. Elle a marqué la fin de la période stratégique 2021-2025, au cours de laquelle nous avons renforcé notre banque de manière ciblée et l'avons parée pour l'avenir. L'une des priorités a été le développement systématique de nos canaux de vente numériques afin de répondre à l'évolution des besoins de notre clientèle. Le succès parle de lui-même: la Banque Migros est montée pour la troisième fois consécutive sur le podium dans la catégorie des banques de détail les plus numériques de Suisse au classement de la Haute École de Lucerne en 2025.

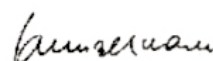
Au cours de la période stratégique également, un fort accent a été mis sur le développement du conseil financier. Une nouvelle approche de conseil a été introduite, qui permet aux clients de prendre des décisions globales et fondées, avec le soutien de conseillers et de spécialistes, et d'organiser durablement leurs finances. Pour mettre en œuvre les prestations de conseil efficacement, les unités de vente ont été déchargées sur le plan opérationnel. Malgré les investissements dans le conseil, les canaux de vente et les gains d'efficacité, le ratio cost/income a pu être maintenu dans la fourchette cible définie. En outre, durant cette période, la Banque Migros a acquis environ 437 000 nouveaux clients, ce qui a porté sa clientèle à 1 230 000 personnes à fin 2025.

Le lancement de la carte de crédit Cumulus a constitué une autre étape importante de la période stratégique 2021-2025. En 2025, cette carte de crédit gratuite a remporté la première place dans trois sondages auprès de la clientèle: bonus.ch, Moneyland et Handelszeitung/Statista, ce qui témoigne clairement de sa popularité. La carte de crédit Cumulus a elle aussi remporté plusieurs distinctions en 2025. Elle occupe ainsi la première place dans trois sondages auprès de la clientèle: bonus.ch, moneyland et Handelszeitung/Statista, ce qui témoigne clairement de sa popularité. La carte de crédit Cumulus est aussi un exemple des synergies fortes et efficaces au sein du groupe Migros: elle associe le système de bonus Cumulus aux services financiers de la Banque Migros et crée ainsi une véritable valeur ajoutée pour les clients. Elle leur facilite la gestion des finances au quotidien, renforce la fidélisation vis-à-vis de l'ensemble de la famille Migros et montre comment nous collaborons avec succès dans les quatre domaines stratégiques du groupe Migros.

De telles performances ne seraient pas possibles sans l'engagement sans faille de nos collaborateurs. Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous remercions chaleureusement les collaborateurs, qui ont tous contribué au succès de la Banque Migros. Nous tenons également à remercier nos clients pour leur confiance. Au nom du Conseil d'administration, je remercie chaleureusement nos collaborateurs, qui ont tous contribué au succès de la Banque Migros. Je tiens également à remercier nos clients pour leur confiance. Elle nous encourage à développer continuellement notre offre en fonction des besoins de la clientèle et à créer une valeur ajoutée pour nos clients pendant la période stratégique 2026-2030 également, en étroite association avec le groupe Migros. À cet égard, notre objectif est de toujours chercher, en tant que banque responsable, à aider les gens à gérer leur argent de manière optimale et de contribuer à une Suisse où il fait encore mieux vivre.



Bernhard Kobler
Président du Conseil d'administration



Manuel Kunzelmann
CEO

Rapport de situation de l'exercice 2025

Marché des affaires et situation économique de l'entreprise

L'exercice 2025 de la Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a été marqué par un environnement conjoncturel difficile et une baisse des taux directeurs. Malgré ces conditions cadres complexes, la Banque Migros a obtenu, en 2025, un résultat net des opérations d'intérêts de 599,2 millions CHF, soit le deuxième meilleur résultat de son histoire. Après avoir déjà abaissé son taux directeur l'année précédente, la Banque nationale suisse est à nouveau intervenue à deux reprises pour ramener le taux à zéro au premier semestre 2025. Bien que les taux du marché aient globalement baissé, les clients de la Banque Migros ont continué de profiter de conditions attrayantes. En témoigne le fait que la Banque Migros figure une nouvelle fois parmi les meilleures banques pour les clients privés dans le sondage «Meilleures banques» réalisé auprès du public par la Handelszeitung et Statista.

Le résultat des opérations de commissions a augmenté de 2,4% à 128,1 millions CHF, ce qui s'explique principalement par l'évolution positive dans le domaine des placements. Le domaine des cartes s'est également distingué dans les opérations de commissions grâce à la carte de crédit gratuite Cumulus. En 2025, celle-ci a occupé la première place dans trois sondages auprès de la clientèle, à savoir bonus.ch, Handelszeitung/Statista et moneyland.

Outre le résultat des opérations de commissions, celui des opérations de négoce s'est lui aussi accru, progressant de 3,6% à 76,5 millions CHF. Compte tenu des autres résultats ordinaires, le produit d'exploitation s'est élevé au total à 814,4 millions CHF (+1,0%). Il s'agit de la deuxième meilleure valeur jamais enregistrée par la Banque Migros. Dans le cadre d'une saine discipline en matière de coûts, les charges d'exploitation ont augmenté de 3,9% à 441,6 millions CHF, et le cost/income ratio s'est inscrit à 52,2%, contre 50,7% à fin 2024.

Après déduction des amortissements et provisions, le résultat opérationnel s'est établi à 335,2 millions CHF (-1,7%). Le bénéfice après impôts s'est inscrit à 276,2 millions CHF (-2,1%).

Avoirs en dépôt de la clientèle et refinancement

Les avoires en dépôt de la clientèle (obligations de caisse comprises) ont atteint 45,9 milliards CHF (+0,3%). Cela correspond à 89,0% des prêts à la clientèle, signe que la Banque Migros continue de jouir d'une structure de refinancement très avantageuse.

Opérations de crédit

Les prêts à la clientèle ont progressé de 1,9% à 51,5 milliards CHF. La majeure partie est imputable aux créances hypothécaires des clients privés et de la clientèle Entreprises, qui ont crû de 2,7% à 48,2 milliards CHF. Le volume des crédits privés s'est accru de 2,7% pour s'établir à 1,1 milliard, et les financements par leasing des clients privés et de la clientèle Entreprises ont progressé de 12,0% à 0,6 milliard CHF.

La croissance du portefeuille de crédits, largement diversifié à l'échelle nationale tant pour les clients privés que pour la clientèle Entreprises, a répondu aux disponibilités des fonds propres et à l'ambition de garantir à tout moment une excellente qualité de crédit.

Opérations de dépôt

La valeur de tous les titres détenus par les clients sous forme de dépôts à la Banque Migros a augmenté de 8,8% à 18,3 milliards CHF.

Placements en titres et réserves de liquidités

Le portefeuille de fonds de placement largement diversifiés dans le portefeuille de négoce est passé de 34,3 millions à 34,4 millions CHF.

Les liquidités sont passées de 8,8 milliards CHF à 9,2 milliards CHF. Parallèlement, la Banque Migros a augmenté de 19,8 millions CHF, à 623,9 millions, le portefeuille de titres de créance de premier ordre dans les placements financiers afin de gérer efficacement les liquidités. Dans l'ensemble, la

Banque Migros a atteint, avec ses liquidités, un ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio) de 149,7% à fin décembre 2025, dépassant ainsi largement l'exigence minimale de 100%.

Forte couverture de fonds propres

Le 22 mai 2025, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Migros a décidé de ne pas verser de dividendes pour l'exercice 2024. Le bénéfice annuel 2024 a été intégralement versé à la réserve facultative issue du bénéfice.

Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi sur les banques se chiffraient ainsi à 5,4 milliards CHF au 31 décembre 2025. La Banque Migros a donc largement dépassé les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le ratio de fonds propres de base, qui s'élevait à 21,7% à fin 2025.

Personnel

L'effectif du personnel en équivalents plein temps s'élevait à 1749 collaborateurs à fin 2025, contre 1718 l'année précédente. Les 113 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié (année précédente: 94).

Réalisation d'une évaluation des risques

La Banque Migros poursuit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. Son activité à l'échelle de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par la Direction générale après fixation d'un plafond par le Conseil d'administration, grâce à des mesures appropriées de gestion du bilan. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 19 à 35).

État des commandes et des ordres

Dans le secteur bancaire, les ordres de la clientèle sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des ordres ne peut être fournie. En revanche, les prêts à la clientèle, les avoirs en dépôt de la clientèle et le volume des dépôts fournissent une indication fiable de l'évolution des affaires.

Activités de recherche et de développement

La Banque Migros a continué à développer ses offres financières numériques et ses outils de conseil en 2025, lançant notamment la «boussole pour le bien-être financier», qui a été déployée à l'échelle de la banque. Cette assistance numérique est un outil essentiel du conseil financier global, puisqu'elle permet de structurer de manière optimale les entretiens clients, qu'ils soient physiques ou virtuels.

L'offre numérique de la Banque Migros a une fois de plus été reconnue par l'Institut des services financiers de Zoug (IFZ) de la Haute École de Lucerne: en 2025, la Banque Migros est montée pour la troisième fois consécutive sur le podium des banques de détail les plus numériques de Suisse.

Engagement de la Banque Migros en faveur de la société et de l'environnement

En 2025, la Banque Migros a soutenu les activités du Fonds pionnier Migros à hauteur de 4,3 millions CHF. La Banque Migros permet ainsi la réalisation de projets pionniers dans les domaines de la société neutre pour le climat, de l'humain et de la numérisation ainsi que de l'innovation collaborative. Avec d'autres entreprises du groupe Migros, la Banque Migros verse chaque année des contributions significatives au Fonds pionnier Migros.

Perspectives

De grosses incertitudes économiques et géopolitiques subsistent. La Banque Migros en suit avec attention les conséquences pour les consommateurs et les entreprises. Grâce à son orientation stratégique claire, sa structure de refinancement stable et largement diversifiée et sa forte couverture en fonds propres, la Banque Migros est bien positionnée pour continuer à garantir fiabilité et stabilité à sa clientèle.

Bilan au 31 décembre 2025

en milliers CHF	Annexe	31.12.2025	31.12.2024	Variation	en %
Actifs					
Liquidités		9 176 558	8 810 150	+366 409	+4,2
Créances sur les banques		380 329	321 085	+59 244	+18,5
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Créances sur la clientèle	2, 13	3 345 378	3 619 065	-273 687	-7,6
Créances hypothécaires	2, 13	48 195 275	46 939 774	+1 255 501	+2,7
Opérations de négoce	3	34 979	35 524	-546	-1,5
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	21	135 040	177 587	-42 546	-24,0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Immobilisations financières	4	623 936	604 161	+19 775	+3,3
Comptes de régularisation actifs		58 752	66 674	-7 922	-11,9
Participations	5, 6	133 276	133 017	+259	+0,2
Immobilisations corporelles	7	204 650	189 774	+14 877	+7,8
Valeurs immatérielles	7	0	0	+0	-
Autres actifs	8	39 397	19 231	+20 166	+104,9
Total des actifs		62 327 570	60 916 040	+1 411 529	+2,3
Passifs					
Engagements envers les banques		829 720	770 857	+58 863	+0,8
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		45 583 266	45 280 339	+302 927	+0,7
Engagements résultant d'opérations de négoce	3	0	0	+0	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21	15 171	398	+14 773	+3708,0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Obligations de caisse		274 803	425 449	-150 646	-35,4
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	11, 12	9 474 900	8 466 400	+1 008 500	+11,9
Comptes de régularisation passifs		186 267	180 795	+5 472	+3,0
Autres passifs	8	208 108	313 030	-104 922	-33,5
Provisions	13	306 989	307 597	-608	-0,2
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)		1 285 000	1 284 000	+1 000	+0,1
Capital social	15	700 000	700 000	+0	+0,0
Réserve légale issue du bénéfice		215 777	201 670	+14 107	+7,0
Réserve facultative issue du bénéfice		2 971 371	2 703 330	+268 041	+9,9
Bénéfice reporté		27	26	+1	+2,2
Bénéfice		276 170	282 149	-5 978	-2,1
Total des passifs		62 327 570	60 916 040	+1 411 529	+2,3
Opérations hors bilan					
Engagements conditionnels	2, 22	72 847	63 558	+9 289	+14,6
Engagements irrévocables	2	1 589 829	1 946 646	-356 816	-18,3
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	73 674	73 674	+0	+0,0

Compte de résultat 2025

en milliers CHF	Annexe	2025	2024	Variation	en %
Résultat des opérations d'intérêts					
Produit des intérêts et des escomptes	26	842 761	1 027 390	-184 629	-18,0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		6 592	5 873	+719	+12,3
Charges d'intérêts	26	-218 206	-402 079	+183 872	-45,7
Résultat brut des opérations d'intérêts		631 146	631 184	-38	-0,0
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-31 983	-32 153	+170	-0,5
Sous-total résultat net des opérations d'intérêts		599 163	599 031	+132	+0,0
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		98 211	94 073	+4 138	+4,4
Produit des commissions sur les opérations de crédit		18 773	14 340	+4 433	+30,9
Produits des commissions sur les autres prestations de service		121 638	111 774	+9 864	+8,8
Charges de commissions		-110 535	-95 070	-15 466	+16,3
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service		128 086	125 117	+2 969	+2,4
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	25	76 515	73 885	+2 630	+3,6
Autres résultats ordinaires					
Résultat des cessions d'immobilisations financières		-3	0	-3	-
Produits des participations		5 695	5 569	+126	+2,3
Résultat des immeubles		2 079	2 066	+13	+0,6
Autres produits ordinaires		2 956	920	+2 037	+221,5
Autres charges ordinaires		-48	0	-48	-
Sous-total autres résultats ordinaires		10 680	8 555	+2 125	+24,8
Produit d'exploitation		814 443	806 587	+7 856	+1,0
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	27	-265 260	-253 110	-12 150	+4,8
Autres charges d'exploitation	28	-176 314	-171 850	-4 464	+2,6
Sous-total charges d'exploitation		-441 574	-424 960	-16 613	+3,9
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-33 676	-32 283	-1 393	+4,3
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-4 019	-8 269	+4 250	-51,4
Résultat opérationnel		335 175	341 075	-5 900	-1,7
Produits extraordinaires	29	1 480	130	+1 350	+1040,1
Charges extraordinaires	29	-35	-39	+4	-10,5
Impôts	30	-60 450	-59 018	-1 432	+2,4
Bénéfice		276 170	282 149	-5 978	-2,1

Utilisation du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice annuel de 276,2 millions CHF et d'un bénéfice reporté de 26 944 CHF. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

en milliers CHF	31.12.2025	31.12.2024	Variation	en %
Bénéfice	276 170	282 149	-5 978	-2,1
Bénéfice reporté	27	26	+1	+2,2
Bénéfice au bilan	276 197	282 175	-5 978	-2,1
Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit				
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	13 809	14 107	-298	-2,1
Attribution à la réserve facultative issue du bénéfice	262 362	268 041	-5 679	-2,1
Distribution du bénéfice	0	0	+0	-
Bénéfice reporté	26	27	-1	-2,7

Les chiffres de l'exercice précédent sont conformes à la décision de l'Assemblée générale.

Tableau des flux de trésorerie 2025

en milliers CHF

	Entrées 2025	Sorties 2025	Entrées 2024	Sorties 2024
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice	276 170	-	282 149	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 000	-	2 000	-
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	33 935	-	32 283	-
Provisions et autres corrections de valeur	-	608	12 141	-
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, pertes	21 133	-	22 735	-
Comptes de régularisation actifs	7 922	-	2 441	-
Comptes de régularisation passifs	5 472	-	1 644	-
Autres positions	-	-	-	-
Dividende de l'exercice précédent	-	-	-	-
Solde	345 025		355 392	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions	-	-	-	-
Solde	-	-	-	-
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	-	259	-	15 685
Immeubles	-	1 090	-	3 415
Autres immobilisations corporelles	-	22 321	-	14 059
Logiciels	-	25 399	-	28 522
Valeurs immatérielles	-	-	-	-
Solde		49 069		61 680

en milliers CHF

	Entrées 2025	Sorties 2025	Entrées 2024	Sorties 2024
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an):				
Engagements envers les banques	5 000	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	89	-	-	653
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Obligations de caisse	0	150 646	110 835	-
Emprunts	-	-	-	-
Prêts de lettres de gage	1 292 500	284 000	967 900	449 000
Prêts Centrale d'émission	-	-	-	-
Autres engagements	-	104 922	102 044	-
Créances sur les banques	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	11 058	-	68 818
Créances hypothécaires	-	1 255 286	-	569 863
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	19 141	-	75 013
Autres créances	-	20 166	5 523	-
Opérations à court terme:				
Engagements envers les banques	53 863	-	274 067	-
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-
Engagements résultant des avoirs en dépôt de la clientèle	302 838	-	925 973	-
Engagements résultant d'opérations de négoce	-	-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	14 773	-	-	19 289
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Créances sur les banques	-	59 087	-	86 406
Créances résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	263 137	-	-	19 785
Opérations de négoce	546	-	-	1 292
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	42 546	-	-	125 538
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	532	-	12 965
Liquidités:				
Liquidités	-	366 409	-	1 251 431
Solde		295 955		293 712
Total	345 025	345 025	355 392	355 392

État des capitaux propres

en milliers CHF

	Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve facultative issue du bénéfice et bénéfice reporté	Réserve légale issue du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres en début d'exercice	1 284 000	700 000	0	2 703 356	201 670	0	282 149	5 171 175
Attribution à la réserve issue du bénéfice	0	0	0	268 041	14 107	0	-282 148	0
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	0	1	0	0	-1	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 000	0	0	0	0	0	0	1 000
Bénéfice 2025	0	0	0	0	0	0	276 170	276 170
Capitaux propres en fin d'exercice	1 285 000	700 000	0	2 971 398	215 777	0	276 170	5 448 345

La publication réglementaire liée aux fonds propres et à la liquidité figure sous banquemigros.ch (uniquement en allemand).

Annexe aux comptes annuels

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ trois quarts au résultat d'exploitation. Le reste provient principalement des opérations de commissions et de prestations de services ainsi que des opérations de négoce.

Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le Code des obligations, la loi sur les banques et son ordonnance, ainsi que par les prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et les conglomérats financiers, conformément à la circulaire 2020/1 «Comptabilité – banques» et à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA). Les présents comptes individuels statutaires, conformes au principe de l'image fidèle, reproduisent de manière effective le patrimoine, la situation financière et les résultats de la banque dans le cadre des prescriptions d'évaluation légales.

Dans les comptes annuels, les chiffres ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Le rapport annuel 2025 de la Banque Migros est disponible en allemand, en français et en italien. La version allemande fait foi.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Aucune compensation des actifs et des passifs ni des coûts et des revenus n'est, en principe, effectuée; celle-ci n'est réalisée que conformément aux prescriptions comptables en vigueur.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle.

Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque à la date de leur conclusion et évaluées pour le compte de résultat à partir de cette date. La monnaie du bilan est le franc suisse.

Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées aux cours du jour. Les créances et obligations libellées en monnaie étrangère, les portefeuilles de devises de la banque ainsi que les opérations hors bilan sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan et les variations correspondantes sont comptabilisées via le compte de résultat. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués:

	31.12.2025	31.12.2024
USD	0.7935	0.9075
EUR	0.9310	0.9395

Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise/prise en pension («repurchase» / «reverse-repurchase»).

Elles sont enregistrées au bilan à la valeur nominale des montants reçus ou crédités. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan si la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposer des droits liés aux titres. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sur les comptes métal sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont négociés sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Corrections de valeur et provisions pour positions de crédit compromises

Une position est compromise lorsqu'il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à l'intégralité de ses engagements futurs. Les indices de compromission se fondent sur les directives de l'OEPC-FINMA et sont définis de manière détaillée dans des directives internes.

Les positions compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation est couverte par des corrections de valeur individuelles. Si l'opération de base n'est pas portée au bilan, la dépréciation est comptabilisée dans les provisions. Tous les paiements dus depuis plus de 90 jours sont considérés comme étant en souffrance. Les intérêts et commissions de crédit en souffrance, de même que les intérêts et les commissions dont le recouvrement est compromis ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat, mais affectés aux corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la solvabilité du débiteur est douteuse ou que le cours des intérêts est stoppé dans le cadre d'une faillite et qu'une délimitation n'est plus estimée utile.

La différence entre la valeur comptable et la valeur de liquidation est déterminante pour évaluer la dépréciation des positions compromises. Si la procédure de réalisation va vraisemblablement s'étendre sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, la créance est radiée de la correction de valeur ou de la provision correspondante. Les positions compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital, des intérêts et des commissions de créance en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment radiés sont crédités sur le compte de résultat.

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur individuelles figurent au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les corrections de valeur individuelles sont imputées aux postes d'actif du bilan.

Les provisions sont comptabilisées dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance

Pour les créances qui ne sont pas compromises et pour lesquelles aucune perte n'a encore été enregistrée, des corrections de valeur sont constituées pour risques inhérents de défaillance. Les risques inhérents de défaillance dans les postes hors bilan sont couverts par des provisions.

Aucune correction de valeur n'est effectuée pour les risques de défaillance latents.

Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues sur des créances non compromises. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées pour les créances non compromises suivantes:

- Créances sur les banques
- Créances sur la clientèle (y compris crédits privés et leasing)
- Créances hypothécaires
- Immobilisations financières (titres de créance avec conservation jusqu'à l'échéance)

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance s'effectue au moyen d'un modèle de portefeuille de crédits utilisé pour piloter les risques. La méthodologie servant au calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur la détermination de la perte planifiée (Expected Loss, EL). La perte planifiée résulte du produit de la probabilité de défaillance (Probability of Default, PD), du taux de perte (Loss Given Default, LGD) et du niveau d'exposition au moment de la défaillance (Exposure at Default, EaD). L'estimation des probabilités de défaillance est effectuée à l'aide d'une base de données complète à l'échelle nationale et repose sur un système de notation à douze niveaux. Dix classes de notation sont considérées comme des créances non compromises et sont donc prises en compte pour déterminer les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Chaque créance de crédit est attribuée à une catégorie de notation liée à une probabilité de défaillance déterminée.

En tant que capital d'absorption pour les créances non compromises, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance ont notamment un caractère anticyclique, car elles servent à constituer un provisionnement des risques pour d'éventuelles pertes de crédit futures. Afin de tenir suffisamment compte de futures pertes de crédit potentielles, l'EL calculé est complété par un provisionnement des risques fondé sur des estimations d'experts.

La constitution ou la dissolution des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance figure au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont imputées aux postes d'actif correspondants dans le bilan.

Les modèles et critères servant au calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont réexaminés au moins une fois par an, en tenant compte de l'évaluation actuelle des risques et, le cas échéant, adaptés.

Provisions pour risques de défaillance

La détermination des provisions pour risques inhérents de défaillance est soumise aux mêmes processus, systèmes et méthodes que la détermination des corrections de valeur des créances non compromises.

Les corrections de valeur sur des créances non compromises sont inscrites au bilan comme provisions pour risques inhérents de défaillance, pour autant que l'opération de base ne soit pas portée au bilan (p. ex. opérations hors bilan telles que les engagements conditionnels et les engagements irrévocables). La constitution ou la dissolution de provisions pour risques inhérents de défaillance figure au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Utilisation et reconstitution des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées afin de constituer des corrections de valeur individuelles sur des créances compromises ou

des provisions sur opérations hors bilan, dès lors que celles-ci dépassent 5% de la position «Résultat brut des opérations d'intérêts». Si l'utilisation de corrections de valeur ou de provisions pour risques inhérents de défaillance conduit à une couverture insuffisante du montant calculé des corrections de valeur, cette couverture insuffisante doit être comblée par reconstitution des corrections et des provisions dans un délai maximal de quatre exercices.

Aucune correction de valeur ou provision pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance à la date de clôture du bilan correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

Opérations de négoce

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix fourni par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir de juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées à la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont inscrites au bilan sous les positions correspondantes.

Les instruments financiers dérivés destinés à couvrir le risque de taux sont évalués de la même manière que les opérations de base couvertes. Les principes d'évaluation sont décrits au chapitre «Hedge Accounting». Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de régularisation. Le solde net du compte de régularisation est inscrit dans la position «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de clients: les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de clients sont inscrites aux postes «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

En principe, les valeurs de remplacement positives et négatives pour la même contrepartie ne sont pas compensées.

Immobilisations financières

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon la méthode de la délimitation dans le temps («accrual method»). Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire à la valeur d'acquisition ou, si elle est plus basse, à la valeur de marché. Les adaptations de valeur sont enregistrées aux rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Dans le cas d'une cession, la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable est comptabilisée sous «Résultat sur cessions d'actifs financiers», à la rubrique «Autres

résultats ordinaires».

Les portefeuilles de titres de participations et de métaux précieux ainsi que les immeubles repris en lien avec des opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

Participations

Les participations de moins de 20% et les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires (principe de la valeur la plus basse). Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture du bilan.

Lors de l'aliénation de participations, les gains réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produits extraordinaires» et les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires». Les effets d'une application théorique de la méthode de mise en équivalence doivent être indiqués dans l'annexe pour les participations d'influence significative (au moins 20% du capital avec droits de vote).

Consolidation

La Banque Migros contrôle régulièrement le portefeuille de participations en vue d'éventuelles consolidations. Comme les années précédentes, les participations détenues ont une incidence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la banque¹, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. L'obligation de consolidation et l'importance relative des participations sont vérifiées chaque année.

Immobilisations corporelles / valeurs immatérielles

Les investissements dans des immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de 50 000 CHF.

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», à partir de la disponibilité opérationnelle de l'installation et sur la base de la durée d'utilisation estimée, comme suit:

Immeubles	de 20 à 67 ans
Constructions sur fonds d'autrui	de 8 à 20 ans
Mobilier, machines et véhicules	de 4 à 11 ans
Équipements informatiques et logiciels	de 3 à 10 ans
Valeurs immatérielles	3 ans

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture du bilan et, le cas échéant, font l'objet d'amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

Engagements envers les banques et engagements résultant des avoirs en dépôt de la clientèle

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont négociés sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

Provisions

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer de manière fiable une sortie de fonds, cela est indiqué dans l'annexe «Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels».

¹ Le chiffre d'affaires, le résultat et le total du bilan représentent moins de 1% des chiffres correspondants de la Banque Migros.

Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date de clôture du bilan. Les provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts, alors que les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Les corrections de valeur qui dépassent le montant net des créances sont également portées au bilan sous le poste «Provisions» (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à de fortes fluctuations). La constitution initiale de provisions pour risques de défaillance s'effectue via le compte de résultat, sous la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes». En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

Réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont prises en compte comme fonds propres au sens de l'art. 21 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur constitution ou dissolution se fait obligatoirement via la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement. Des provisions pour impôts latents ont été constituées.

Engagements de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée par le biais de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS sont prises en considération dans les comptes annuels.

Impôts

Les impôts sur le revenu et le capital sont calculés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue. Les impôts exigibles sont comptabilisés en comptes de régularisation passifs, tandis que les avoirs fiscaux sont comptabilisés en autres actifs. Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et inscrits en provisions.

Propres titres de dette

Les obligations de caisse et emprunts émis par la banque sont portés au bilan à leur valeur nominale. Le portefeuille des propres emprunts et obligations de caisse détenus dans l'intention d'une revente prochaine est compensé avec la position passive correspondante. Les plus-values ou moins-values (agio, disagio) ainsi que les coûts d'émission liés à l'acquisition de fonds étrangers sont portés au bilan au poste «Comptes de régularisation» et amortis sur la durée de l'obligation par le biais des «charges d'intérêts».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces éléments sont publiés hors bilan, à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions.

Modification des principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Aucune modification significative n'a été apportée aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation.

Gestion des risques

Approche en matière de gestion des risques

La Banque Migros poursuit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'activité et dans toutes les décisions de la banque. Par conséquent, la gestion globale des risques et la gouvernance efficace des risques font partie intégrante de l'activité de la banque.

Le Conseil d'administration définit les principes de la politique de risque dans le règlement Gestion des risques. Celui-ci constitue le fondement d'un vaste dispositif de réglementation interne de la Banque Migros qui régit la gouvernance des risques, les prescriptions en matière de gestion des risques pour les différentes catégories de risques ainsi que la base du système de contrôle interne.

En se fondant sur la politique de risque et en tenant compte des facteurs d'influence internes et externes, le Conseil d'administration définit des consignes relatives à la tolérance au risque, lesquelles sont ensuite appliquées au niveau opérationnel dans le cadre du processus de gestion des risques.

La Banque Migros entretient une culture de sensibilisation aux risques afin de promouvoir une approche globale de pilotage des risques et des rendements, ainsi qu'une gestion efficace du profil de risque, de capital et de réputation de la banque.

Gouvernance des risques

L'organisation de la gestion des risques de la Banque Migros est documentée dans le règlement d'organisation et le règlement relatif aux risques. Ceux-ci énoncent les principes et structures sur la base desquels la Banque Migros pilote et contrôle les risques via ses organes.

Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration dans le domaine des risques et du contrôle

Le Conseil d'administration est responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance de l'efficacité de la gestion des risques, ainsi que du pilotage des risques globaux. À cet effet, il approuve chaque année les principes de gestion des risques ainsi que ses consignes en matière de tolérance au risque pour les différentes catégories de risque. Le Conseil d'administration est responsable de la mise en place d'un environnement de contrôle et de risque approprié, et veille à l'efficacité du système de contrôle interne (IKS). Par ailleurs, le Conseil d'administration traite et approuve les opérations présentant un engagement financier élevé, des risques particuliers liés à la politique commerciale ou ayant un impact important sur la réputation de la Banque Migros. En outre, le Conseil d'administration procède à une évaluation globale et à une appréciation des risques chaque année.

Dans ses tâches et ses activités de surveillance dans les domaines de la gestion et du contrôle des risques, le Conseil d'administration de la Banque Migros est assisté par différents comités. Le Comité d'audit et de risque l'assiste dans la définition et le suivi de principes appropriés de gestion et de contrôle des risques, y compris l'élaboration de recommandations relatives aux mesures de pilotage. De plus, le Comité d'audit et de risque assiste le Conseil d'administration sur les questions relatives aux activités de révision, à la surveillance et à l'évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne, ainsi que lors de l'établissement des rapports financiers. Tandis que le Comité d'audit et de risque s'occupe exclusivement de préparer les opérations et d'émettre des recommandations à l'intention du Conseil d'administration dans son ensemble, le Comité de crédit du Conseil d'administration constitue la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles.

La composition, les tâches et les compétences des comités du Conseil d'administration dans le domaine de la gestion des risques sont décrites en détail au chapitre Gouvernance d'entreprise, pages 59 à 75.

Direction générale

La Direction générale est responsable de l'activité opérationnelle et de la conduite de la banque, conformément à la stratégie commerciale, à la politique de risque et à toutes les autres prescriptions et décisions du Conseil d'administration. Elle assure notamment l'organisation des risques et du contrôle, la mise en œuvre opérationnelle d'un IKS efficace et arrête les dispositions opérationnelles concernant l'identification, l'évaluation, le pilotage, le traitement, la surveillance et l'établissement de rapports pour chaque catégorie de risques en adoptant des directives appropriées.

Comité de risque et des finances

Sous la présidence du Chief Risk Officer (CRO), le Comité de risque et des finances aide la Direction générale à concevoir et à mettre en œuvre le processus de gestion des risques. Il est composé de membres de la Direction générale et de représentants des première et deuxième lignes. Le Comité de risque et des finances est chargé de surveiller et de piloter les risques de marché, de crédit, de liquidité et de conformité ainsi que les risques opérationnels et juridiques à l'échelon de l'ensemble de la banque.

Modèle en trois lignes

La gestion des risques de la Banque Migros est organisée selon le modèle des trois lignes. Les fonctions preneuses de risques (première ligne) et les fonctions de contrôle indépendantes (deuxième ligne) sont séparées sur le plan organisationnel. La Révision interne (troisième ligne) est directement subordonnée au Conseil d'administration.

Première ligne: unités opérationnelles axées sur les revenus et le traitement

La première ligne regroupe toutes les unités opérationnelles axées sur les revenus et le traitement, qui assument la responsabilité des coûts et revenus sur la base des risques encourus. Ces unités sont tenues d'identifier et de traiter leurs risques en continu, et de veiller au respect permanent des prescriptions légales, réglementaires et internes, ainsi que des normes usuelles du marché. Par conséquent, la responsabilité opérationnelle en matière de gestion des risques et de respect des consignes de conformité incombe à chaque unité d'organisation. En fonction de ses compétences, chaque unité prend les mesures nécessaires pour éviter, réduire, diversifier ou transférer les risques. En font notamment partie la définition de mesures de réduction des risques et leur exécution.

Deuxième ligne: fonctions de contrôle indépendantes

La deuxième ligne se compose des fonctions de contrôle indépendantes et non axées sur les revenus, à savoir les unités Contrôle des risques et Conformité. Sous la direction du Chief Risk Officer (CRO), les fonctions de contrôle surveillent systématiquement le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes, procèdent à une évaluation indépendante des activités, processus et mesures de réduction des risques mis en œuvre par la première ligne et en rendent compte au Conseil d'administration et à la Direction générale. Les fonctions de contrôle soutiennent la première ligne au travers de recommandations et offrent leur expertise afin de renforcer l'efficacité et l'efficience du système de contrôle interne.

Dans le cadre de leurs prérogatives, les fonctions de contrôle disposent de droits de renseignement, d'accès et de regard illimités ainsi que d'un accès direct au Conseil d'administration.

Fonction Contrôle des risques

La fonction Contrôle des risques est chargée de veiller à ce que les positions à risque individuelles et agrégées fassent l'objet d'un suivi, d'une analyse et d'un rapport systématiques, ainsi que de mettre au point des méthodes d'évaluation et d'agrégation appropriées. Les tâches comprennent la réalisation de tests de résistance et d'analyses de scénarios basés sur des conditions

défavorables, ainsi que la validation de modèles. Le Contrôle des risques veille au respect des consignes en matière de tolérance au risque et participe activement au processus de définition de ces consignes. En outre, le Contrôle des risques évalue périodiquement et indépendamment l'efficacité des mesures de contrôle de la première ligne concernant les risques clés en effectuant des tests de contrôle et aide la première ligne à définir d'éventuelles améliorations.

Fonction Compliance

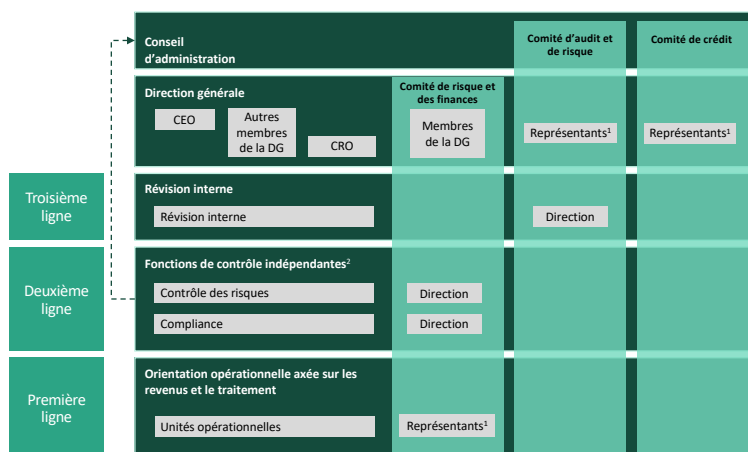
La fonction Compliance est chargée de la surveillance des risques de compliance, du contrôle du respect et de la mise en œuvre des consignes internes et externes et de l'évaluation annuelle des risques de compliance liés à l'activité. Cela inclut également l'élaboration annuelle d'un programme d'activité axé sur les risques. En outre, la fonction Compliance conseille la Direction générale dans le choix de mesures appropriées.

Troisième ligne: Révision interne

La Révision interne constitue la troisième ligne dans l'organisation des risques de la Banque Migros. Elle est nommée par le Conseil d'administration et aide celui-ci à remplir ses obligations légales de surveillance et de contrôle. À cet effet, elle évalue de manière indépendante et objective le caractère approprié et l'efficacité de l'ensemble du cadre relatif aux risques et aux contrôles, elle contrôle les activités des première et deuxième lignes et elle veille au respect des dispositions réglementaires ainsi que des règlements, directives et dispositions d'exécution internes. Elle dispose à cet égard de droits de regard, de renseignement et de contrôle illimités.

Organisation des risques

Principes du cadre relatif aux risques et au contrôle



¹ Participants facultatifs

² Les fonctions de contrôle ont un droit permanent de remontée au CA

Cadre de tolérance au risque

La Banque Migros dispose d'un cadre de tolérance au risque global qui définit les paramètres de risque, principes et procédures selon lesquels la Banque Migros pilote ses risques.

La Banque Migros ne prend que des risques compatibles avec sa capacité à supporter le risque. La capacité à supporter le risque désigne le risque global maximal que la banque peut assumer sans tomber en dessous des ratios requis de fonds propres et de liquidité en période de crise.

Sur la base de la capacité à supporter le risque et de l'allocation des capitaux correspondante, le Conseil d'administration approuve ses directives de tolérance au risque pour les différentes catégories de risque. La tolérance au risque définie par le Conseil d'administration reflète le risque que la Banque Migros est disposée à prendre dans les limites de sa capacité à supporter le risque pour atteindre ses objectifs commerciaux stratégiques. La capacité à supporter le risque définit la limite supérieure de la tolérance au risque et ne doit donc pas être dépassée lors de la définition de la tolérance au risque. Les consignes en matière de tolérance au risque

du Conseil d'administration sont rendues opérationnelles grâce à des consignes en matière de tolérance au risque subordonnées de la Direction générale.

Afin de limiter les risques, la Banque Migros applique des consignes tant qualitatives que quantitatives en matière de tolérance au risque. Les consignes qualitatives servent notamment à limiter les risques difficiles à quantifier en raison de leur complexité ou de leur nature, tels que les risques opérationnels ou de compliance. Les consignes quantitatives se fondent sur des indicateurs de risque mesurables et sont fixées sous la forme de limites et de valeurs seuils visant à limiter les risques.

Outre les consignes en matière de tolérance au risque, la Banque Migros a également recours à des Key Risk Indicators (KRI) pour piloter et surveiller le profil de risque. Les KRI font partie du reporting des risques. Des seuils d'alerte spécifiques sont définis pour les KRI, dont la violation indique un degré de risque accru.

Dans le règlement relatif à la gestion des risques, la Banque Migros définit les principes des processus de remontée et les mesures à prendre en cas de violations avérées ou prévisibles des consignes relatives à la tolérance au risque.

Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques englobe l'identification, l'évaluation, le pilotage, le traitement, la surveillance et le reporting des principaux risques pouvant découler de produits, de transactions, de projets ou de processus et modifications organisationnels. Les risques de la Banque Migros sont systématiquement saisis dans l'inventaire des risques et régulièrement évalués. Des mesures de pilotage appropriées aident à garantir que les tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration et la Direction générale ne seront pas dépassées.

Identification des risques

L'identification des risques pertinents pour la Banque Migros est un processus continu. Elle consiste dans la surveillance régulière et systématique de l'environnement de l'entreprise et s'appuie sur les étapes de processus qui en découlent. La responsabilité en la matière incombe aux responsables des risques des première et deuxième lignes. L'analyse initiale des risques au niveau de chaque opération est réalisée en premier lieu par les preneurs de risque.

Outre le processus continu d'identification, la Banque Migros exécute au moins une fois par an, dans le cadre de l'évaluation globale des risques, une mise à jour de l'inventaire des risques, en y intégrant d'éventuels risques récemment identifiés. L'inventaire des risques recense tous les risques pertinents pour la Banque Migros.

Lors du développement de produits, services, projets, externalisations, changements organisationnels, secteurs d'activité ou marchés, nouveaux ou étendus, tous les domaines des première et deuxième lignes concernés sont impliqués de manière appropriée. Cela garantit l'identification précoce des risques significatifs.

Évaluation des risques

L'objet et la finalité de l'évaluation des risques consistent à estimer tous les risques identifiés en ce qui concerne leur niveau de dommages potentiels et leur probabilité de survenance.

La Banque Migros procède au moins une fois par an à une évaluation des risques dans toutes les catégories de risques. Les responsables des risques de la première ligne évaluent alors les risques avant et après la mise en œuvre des mesures de réduction des risques (évaluation des risques intrinsèques et résiduels). Cette évaluation est validée par les responsables des risques de la deuxième ligne.

Outre l'évaluation des risques par les première et deuxième lignes, la Révision interne effectuée au moins une fois par an une évaluation exhaustive des catégories de risques significatives de la Banque Migros.

Pilotage des risques

Le pilotage des risques s'effectue, d'une part, au moyen de consignes quantitatives et qualitatives en matière de tolérance au risque définies par le Conseil d'administration et la Direction générale et, d'autre part, au moyen de directives et de consignes de planification internes.

Traitement des risques

Les preneurs de risques de la première ligne traitent les risques qu'ils encourent dans le cadre des tolérances au risque fixées. La Banque Migros dispose de différentes approches pour le traitement des risques. Ainsi, les risques peuvent être acceptés sciemment dans les tolérances prescrites ou leurs conséquences potentielles peuvent être réduites grâce à des contrôles supplémentaires, des mesures de diversification ou un transfert des risques, p. ex. au moyen d'assurances.

Surveillance des risques

La surveillance des risques est principalement assurée par les fonctions de contrôle indépendantes, qui veillent au respect des consignes en matière de tolérance au risque.

La surveillance des risques s'effectue en tenant compte de facteurs de risque internes et externes, tels que de nouvelles orientations stratégiques, de nouvelles exigences réglementaires ou des changements importants dans l'organisation, les processus ou les techniques. Les conclusions des contrôles internes et externes sont également prises en compte dans la surveillance.

Reporting des risques

Le reporting des risques établi par les fonctions de contrôle indépendantes aide le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances à évaluer et à surveiller tous les risques significatifs et à respecter les consignes en matière de tolérance au risque. Le reporting des risques couvre à la fois le reporting au niveau des positions et le reporting au niveau du portefeuille dans les différentes catégories de risques. Il contient également des informations sur l'évolution des risques, l'efficacité des contrôles clés correspondants et les principaux événements internes et externes liés à ces risques.

Système de contrôle interne

La Banque Migros définit le système de contrôle interne comme l'ensemble des structures et processus de contrôle servant à la planification, au pilotage et au contrôle ultérieur, et formant ainsi la base de la réalisation des objectifs commerciaux et de l'exploitation en bonne et due forme. Les principaux objectifs du système de contrôle interne sont de protéger les actifs, de garantir la précision et l'exhaustivité des informations financières, de respecter les lignes directrices externes et internes et de garantir l'efficacité des processus commerciaux. Le système de contrôle interne comprend non seulement les activités de contrôle ultérieur, mais aussi celles de planification et de pilotage. Le système de contrôle interne joue donc un rôle décisif pour garantir la stabilité, l'intégrité et l'obligation de rendre compte de la Banque Migros et, à ce titre, fait partie intégrante de la gestion des risques.

Il se fonde en particulier sur les circulaires FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise - banques» et 2023/1 «Risques et résilience opérationnels – banques».

Business Continuity Management et résilience opérationnelle

La Banque Migros s'assure que ses processus commerciaux critiques peuvent être maintenus même en situation de crise. Le Business Continuity Management (BCM) constitue la base de la garantie organisationnelle et opérationnelle de la poursuite de l'exploitation. Il comprend l'identification des processus critiques, le développement de plans d'urgence ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à minimaliser les risques d'interruption.

Un état-major de crise clairement défini est tenu d'assurer une gestion efficace et professionnelle des situations de crise. Ses missions, responsabilités et compétences sont définies de manière contraignante. Des formations et des exercices d'urgence réguliers garantissent la disponibilité et l'efficacité des mesures de prévention prises.

La résilience opérationnelle de la Banque Migros est constamment adaptée à l'évolution des conditions cadres et renforcée par des mesures proactives.

Catégories de risque et profil de risque

Catégories de risque

La Banque Migros différencie ses risques en fonction des catégories usuelles du marché. Les catégories de risque et les facteurs de risque identifiés ainsi que certains des risques correspondants sont présentés ci-après.

Catégories de risque et facteurs de risque

Profil de risque

Risques financiers	Risques extra-financiers	Facteurs de risque
Risques de crédit	Risques opérationnels	Risques de durabilité
Risques de marché	Risques de compliance	
Risques de liquidité	Risques juridiques	
	Risques de réputation	
	Risques stratégiques	

Le profil de risque récapitule les positions à risque de la Banque Migros à un moment donné. Le profil de risque est décrit au moyen de mesures quantitatives et d'évaluations qualitatives des risques.

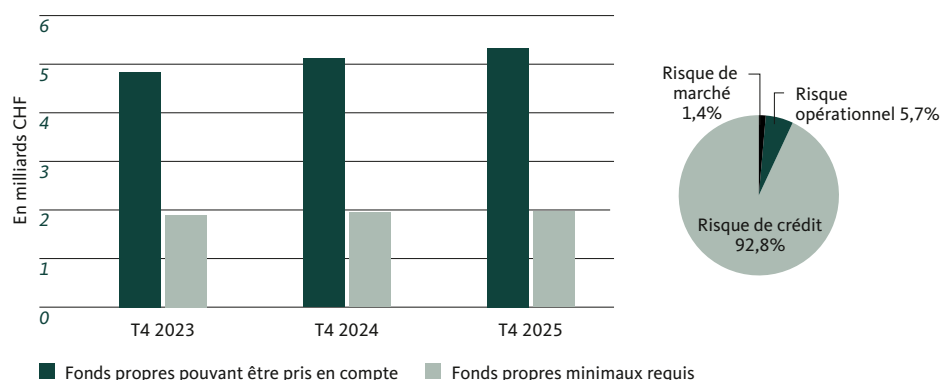
Dotation en fonds propres

En millions CHF	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2023
Positions pondérées en fonction du risque (Risk-Weighted Assets, RWA)	23 033	24 673	23 961
Fonds propres minimaux	1 985	1 974	1 917
Fonds propres pouvant être pris en compte	5 382	5 171	4 887
Ratio de fonds propres global (en % des RWA)	21,7%	21,0%	20,4%

Le profil de risque, résumé par le ratio de fonds propres global prudentiel, reflète la politique de risque prudente de la Banque Migros. Le ratio de capital global comparant les fonds propres d'un montant de 5,4 milliards CHF aux positions pondérées en fonction du risque s'élevait à 21,7% au 31 décembre 2025, soit 8,0 points de pourcentage de plus que la quote-part de fonds propres totale exigée par la réglementation plus le coussin de fonds propres contracyclique d'un total de 13,7%.

L'illustration ci-dessous présente l'évolution des fonds propres minimaux par catégorie de risque. La segmentation renseigne sur l'importance de chaque catégorie de risque et reflète les activités de la Banque Migros. Comme ses activités sont concentrées dans le financement hypothécaire et les crédits aux clients privés, aux entreprises et à la clientèle institutionnelle, la Banque Migros détient surtout des fonds propres en raison du risque de crédit.

Fonds propres minimaux pondérés en fonction du risque



Risques de crédit

Pour la Banque Migros, le risque de crédit englobe les pertes financières liées aux opérations de crédit. Des pertes financières peuvent survenir lorsque des clients ou contreparties n'assument pas, ou pas dans les délais, des obligations contractuelles parvenues à échéance en vertu d'un prêt, d'une transaction commerciale ou de toute autre promesse de paiement.

Méthodologie

La gestion continue des risques de crédit dans le cadre des consignes en matière de tolérance au risque définies est assurée par les unités de vente octroyant les crédits, en accord avec la Gestion des risques de crédit, qui rend compte au CFO. L'évaluation et le contrôle indépendants des risques de crédit incombent à la fonction Contrôle des risques. En ce qui concerne les risques de crédit, le Comité de risque et des finances est notamment chargé de surveiller le portefeuille de crédit et d'évaluer sa qualité ainsi que de décider d'éventuelles mesures de réduction des risques.

Le Contrôle des risques informe régulièrement le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances de la situation en matière de risque de crédit à l'aide d'informations qualitatives, d'indicateurs quantitatifs de risque et du recours aux consignes définies en matière de tolérance au risque.

Dans le domaine des risques de crédit, la Banque Migros utilise différents indicateurs de risque pour estimer d'éventuelles pertes, et notamment des calculs de l'Expected Shortfall (ES). L'ES mesure la perte escomptée sur un an dans l'éventualité où la Value at Risk (VaR) correspondante serait dépassée. La VaR mesure le risque de perte maximale d'un portefeuille sur un an avec un niveau de confiance de 99%.

Notation de solvabilité

La Banque Migros dispose d'un modèle de notation de solvabilité qui aide de manière déterminante à prendre les décisions de crédit. Ce modèle tient compte de caractéristiques qualitatives et quantitatives des clients, ainsi que des garanties fournies. Dans le segment Clientèle Entreprises, les notations de solvabilité font l'objet d'un examen annuel. Les crédits hypothécaires du segment Clients privés font l'objet d'une procédure de notation de la couverture axée sur le niveau du nantissement et le type d'objet. La périodicité du contrôle des crédits hypothécaires varie en fonction de la qualité de la notation de la couverture, du montant de l'engagement et du type de couverture. Le modèle de notation garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

Évaluation des sûretés immobilières

Tous les objets financés par la Banque Migros sont soumis à une évaluation à l'aide de méthodes d'estimation usuelles, conformément au principe de prudence. L'estimation des biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, selon lequel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales calculées font l'objet de vérifications périodiques. Différentes procédures d'évaluation peuvent être appliquées selon le type d'objet, sa taille et sa complexité.

Dans le cas des modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est déterminé en fonction des caractéristiques propres à l'objet (région, emplacement, âge, état, structure des loyers et niveau relatif des loyers). Pour les immeubles industriels et à usage commercial, la Banque Migros base également son évaluation sur la valeur de rendement; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement (debt capacity) de l'entreprise. Les estimations de la valeur vénale émanant de spécialistes externes sont validées par des spécialistes immobiliers internes à la banque.

Taux de nantissement, calcul de la capacité financière et amortissement

Les activités de crédit de la Banque Migros sont en général couvertes, avant tout par des gages immobiliers. Dans ce contexte, la Banque Migros se conforme aux «Directives concernant l'exa-

men, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier» (décembre 2023), ainsi qu'aux «Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires» (décembre 2023) de l'Association suisse des banquiers. L'octroi du crédit repose sur des taux de nantissement maximum définis pour chaque type d'objet. Les couvertures correspondantes concernent pour une grande part des logements privés et sont bien diversifiées dans toute la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rapport, le calcul de la capacité financière durable se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique reposant sur un taux d'intérêt moyen à long terme.

Identification des risques de défaillance

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement, reculs du chiffre d'affaires, publications FOSC) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises au moyen des comptes annuels, vérifications périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine hypothécaire, demande périodique d'états locatifs actuels, surveillance quotidienne des crédits lombards). Les engagements présentant un risque accru sont identifiés comme tels dans le système de notation. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire semestriel informatisé. Par ailleurs, des mesures sont définies et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale, qui fait suite à une visite des lieux. De ce prix de marché estimé sont déduits les diminutions de valeur usuelles, les frais de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

Opérations interbancaires, opérations de négoce et risques étrangers

L'engagement global vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties est restreint par des limites et des règles de compétence correspondantes afin d'éviter les risques de concentration. L'engagement global vis-à-vis de l'étranger est également limité et surveillé. La Banque Migros limite et pilote les risques de défaillance à l'aide de limites de crédit par contrepartie, la notation étant, ici aussi, l'élément le plus déterminant parmi d'autres critères.

Évaluation de la situation en matière de risque de crédit

La politique de risque de la Banque Migros dans le domaine du risque de crédit se traduit notamment par des notations conservatrices, une évaluation prudente des sûretés ainsi que des consignes détaillées en termes de nantissement, de capacité financière et d'amortissement. Les fonds propres pour risque de crédit exigés par la réglementation sont calculés selon l'approche standard internationale (AS-BRI) sans notation externe.

Au 31 décembre 2025, l'engagement de crédit de la Banque Migros s'élevait à 51,4 milliards CHF. La croissance du portefeuille de crédits (+1,9%) au cours de l'exercice était conforme à l'orientation stratégique et aux fonds propres disponibles. Environ 94% de l'engagement de crédit consiste en des crédits couverts, en majorité par gage immobilier.

Le portefeuille de crédits de la Banque Migros est bien diversifié dans toute la Suisse et réparti entre les prêts hypothécaires aux clients privés et les crédits à la clientèle Entreprises.

De plus amples informations sur les risques de crédit figurent dans la publication réglementaire 2025 («Aufsichtsrechtliche Offenlegung 2025», en allemand uniquement).

Risques de marché

Par risque de marché, on entend le risque de pertes financières découlant de fluctuations défavorables de facteurs déterminant les prix. Il s'agit notamment de facteurs observables, tels

que les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les spreads de crédit et les prix des matières premières, ainsi que de facteurs non observables ou qui ne sont observables qu'indirectement.

Methodologie

Gestion des risques de marché et contrôle des risques

La Direction générale délègue le pilotage, la surveillance et l'évaluation du profil de risque de marché du portefeuille de la banque et du portefeuille de négoce de la Banque Migros au Comité de risque et des finances. Le Contrôle des risques communique régulièrement la situation de la Banque Migros en matière de risques de marché au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Comité de risque et des finances, en se basant sur des informations qualitatives, des indicateurs quantitatifs de risque et le recours aux consignes définies en matière de tolérance au risque. La gestion courante des risques de marché dans le cadre des consignes définies en matière de tolérance au risque est assurée par la Trésorerie, pour les risques de marché du portefeuille de la banque, et par le Négoce, pour les risques de marché du portefeuille de négoce. La gestion opérationnelle est assurée par le Négoce, tant pour le portefeuille de négoce que pour le portefeuille de la banque.

Les instruments autorisés pour le pilotage, le traitement et la couverture des risques de marché sont définis par la Direction générale et le Comité de risque et des finances. L'effectivité des sûretés fournies est examinée régulièrement. De plus amples informations sur la couverture du risque de taux du portefeuille de la banque figurent dans la rubrique «Application de la comptabilité de couverture (hedge accounting)», page 36.

Risque de taux du portefeuille de la banque

Le pilotage des risques de taux dans le portefeuille de la banque est un élément central de l'asset and liability management de la Banque Migros. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence significative sur la valeur économique des actifs, des passifs et des éléments hors bilan (perspective de la valeur économique) ainsi que sur le résultat périodique des intérêts (perspective des bénéfices). La mesure, le pilotage et la surveillance systématiques du risque de taux du portefeuille de la banque sont effectués tant selon la perspective de la valeur économique que selon la perspective des bénéfices. Une solution logicielle spécialisée est utilisée à cette fin. Pour piloter son exposition aux risques, la Banque Migros effectue des transactions sur le marché des capitaux et prend d'autres mesures concernant la structure du bilan; elle a également recours à des instruments financiers dérivés (notamment des swaps de taux). De plus amples informations sur les objectifs et les lignes directrices concernant la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque figurent dans le tableau IRRBBA (Objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de la banque) dans la publication réglementaire.

Risques de marché dans le portefeuille de négoce

La Banque Migros ne gère pas de négoce pour compte propre et son portefeuille de négoce ne contient donc aucune position visant à obtenir un bénéfice à court terme par spéculation ou arbitrage. Les risques de marché du portefeuille de négoce résultent de transactions liées aux opérations de la clientèle ainsi que de propres positions dans des fonds au sein de l'asset management. Les positions du portefeuille de négoce et le compte de résultat de négoce font l'objet d'une surveillance quotidienne.

La mesure, le pilotage et la surveillance systématiques des risques de marché du portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'une solution logicielle ad hoc. Les indicateurs de risque utilisés estiment le risque de perte lié aux positions du portefeuille de négoce en fonction d'éventuelles variations des valeurs de marché. Les méthodes utilisées comprennent à la fois la VaR et l'ES. La VaR mesure le risque de perte maximale d'un portefeuille sur une journée, avec un niveau de confiance de 99%. L'ES mesure la perte escomptée sur un an si la VaR correspondante est dépassée, avec un niveau de confiance de 99%. Pour la VaR et l'ES, les 252 derniers jours de négoce, soit l'équivalent d'une année civile, sont pris en compte et toutes les positions du por-

tefeuille de négoce sont réévaluées sur la base de l'évolution réelle des facteurs de risque de marché pertinents.

Évaluation de la situation en matière de risque de marché

Risque de taux du portefeuille de la banque

Les risques de taux du portefeuille de la banque sont limités selon le principe de la valeur économique (variation de la valeur économique des fonds propres, ou Delta Economic Value of Equity, Δ EVE) sur la base des effets de scénarios de choc de taux sur les fonds propres. Les scénarios utilisés comprennent à la fois des scénarios de choc de taux standardisés et des scénarios internes. Fin 2025, le scénario le plus négatif (déplacement parallèle de la courbe des taux vers le haut) enregistrait un Δ EVE de -7,4%. Le Δ EVE maximal de -15% fixé par la FINMA pour l'identification des établissements hors normes a été respecté à tout moment durant l'exercice.

De plus amples informations sur le risque de taux du portefeuille de la banque figurent dans la publication réglementaire 2025, dans les tableaux IRRBBA1 (informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux) et IRRBB1 (informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement).

Risques de marché dans le portefeuille de négoce

Les actifs pondérés en fonction des risques de marché du portefeuille de négoce de la Banque Migros sont majoritairement tributaires du risque sur actions, mais comprennent, dans une moindre mesure, des risques de taux, de matières premières (issus de positions en métaux précieux) et de change. Les actifs pondérés en fonction des risques de marché ont diminué ces dernières années, ce qui s'explique notamment par une moindre exposition aux risques sur actions découlant de propres positions dans des fonds.

Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque d'incapacité à honorer intégralement des obligations de paiement contractuelles et conditionnelles, dans la monnaie correspondante et dans les délais impartis, malgré une capitalisation suffisante.

Méthodologie

Gestion des liquidités et contrôle des risques

La Direction générale délègue le pilotage, la surveillance et l'évaluation du profil de risque de liquidité et de la structure de financement de la Banque Migros au Comité de risque et des finances. Le Contrôle des risques communique régulièrement la situation de la Banque Migros en matière de risques de liquidité au Conseil d'administration, à la Direction générale et au Comité de risque et des finances, en se basant sur des informations qualitatives, des indicateurs quantitatifs de risque et le recours aux consignes définies en matière de tolérance au risque. La gestion courante des liquidités dans le cadre des consignes en matière de tolérance au risque définies est assurée par la Trésorerie.

La gestion des liquidités garantit que la Banque Migros dispose à tout moment de liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement dans les délais impartis. À cet effet, la Banque Migros détient et gère une réserve de liquidités composée d'actifs très liquides et diversifiés librement disponibles. En outre, l'accès au marché suisse des mises/prises en pension (repo) permet d'utiliser rapidement les actifs financiers disponibles pour obtenir des fonds garantis dans le cadre de mises en pension. Le montant de la réserve de liquidités détenue fait l'objet d'une surveillance continue et est évalué sur la base des exigences de liquidités potentiellement accrues en cas de stress et des consignes en matière de tolérance au risque qui en découlent.

La Banque Migros vise une structure de financement durablement stable et suffisamment diversifiée couvrant toutes les sources de financement, échéances et contreparties. Outre des avoirs en dépôt de la clientèle stables, la Banque Migros a recours au refinancement sur le marché monétaire et des capitaux ainsi qu'aux emprunts sur lettres de gage. Ces instruments permettent à la Banque Migros de piloter activement sa structure de financement et de bénéficier d'un refinancement durablement stable de ses activités.

Tests de résistance de liquidité

Afin de garantir une réserve de liquidités suffisante et une capacité de paiement permanente, des tests internes de résistance de liquidité sont effectués régulièrement: ils simulent le besoin en liquidités de la Banque Migros dans des scénarios extrêmes et tiennent compte de tous les risques de liquidité significatifs de la Banque Migros. Ces tests de résistance internes complètent les calculs du ratio de liquidité réglementaire (Liquidity Coverage Ratio, LCR) et du ratio de financement (Net Stable Funding Ratio, NSFR).

Planification d'urgence et gestion des crises de liquidité

La Banque Migros dispose d'un plan d'urgence exhaustif en matière de liquidités afin de faire face à une pénurie de liquidités à court terme et à des urgences en matière de liquidités. Le plan d'urgence en matière de liquidités comprend des déclencheurs spécifiques et des indicateurs d'alerte précoce permettant de détecter à temps les dangers qui menacent la position de liquidité de la Banque Migros, ainsi que des options d'action détaillées pouvant être mises en œuvre pour économiser et générer des liquidités. Ce plan est intégré à la planification de crise de la banque. Son adéquation est revue régulièrement et il est mis à jour en conséquence. En cas d'urgence, l'état-major de crise assure la gestion de la crise de liquidité en lieu et place de la Direction générale.

Évaluation de la situation en termes de risque de liquidité

Au cours de l'exercice, les moyennes trimestrielles du LCR ont évolué entre 141% (2^e trimestre 2025) et 154% (4^e trimestre 2025). Les exigences réglementaires minimales de 100% pour le LCR ont été respectées à tout moment au cours de l'exercice, avec un coussin prudent. De plus amples informations sur le ratio de liquidité figurent dans la publication réglementaire 2025, dans le tableau LIQ1 (Liquidités: informations sur le ratio de liquidité).

Ces dernières années, la Banque Migros a encore accru sa part de financement stable, comme en témoigne l'évolution positive du NSFR, qui affichait une valeur de 144% à fin 2025. Les exigences réglementaires minimales de 100% pour le NSFR ont été respectées à tout moment au cours de l'exercice, avec un coussin prudent. De plus amples informations sur le taux de financement figurent dans la publication réglementaire 2025, dans le tableau LIQ2 (Liquidités: informations sur le taux de financement).

Risques opérationnels

On entend par risque opérationnel le risque de perte lié à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, personnes ou systèmes ou encore à des événements externes.

Les risques opérationnels comprennent les catégories suivantes: risques pour le personnel, actes criminels, risques d'externalisation et de tiers, sécurité physique et protection, risques liés aux technologies de l'information et de la communication (risques TIC), cyberrisques, risques liés aux données, risques liés à la continuité de l'activité ainsi que risques de processus et de modèles. Les risques de compliance et les risques juridiques sont traités comme des catégories de risques distinctes.

Contrairement aux risques financiers, les risques opérationnels ne sont pas pris activement. Ils résultent des activités normales de la banque et ne donnent donc pas lieu à une indemnisation appropriée ou basée sur le risque, contrairement aux risques de crédit ou de marché. Dans les cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre la banque en péril. Ils sont inhérents à presque toutes les activités dans tous les secteurs de la banque. La gestion de ces risques vise à réduire d'éventuelles pertes financières ou perturbations et défaillances opérationnelles.

La gestion des risques opérationnels de la Banque Migros vise à assurer une protection des personnes, des informations et des valeurs patrimoniales en fonction des risques, ainsi qu'à maintenir et rétablir les processus commerciaux critiques en cas d'urgence. Elle contribue ainsi de manière significative à couvrir la capacité commerciale de la Banque Migros et donc à maintenir la confiance de la clientèle, des partenaires, du propriétaire et de l'autorité de surveillance dans la banque.

Methodologie

La gestion des risques opérationnels de la Banque Migros est axée sur l'identification des risques opérationnels et la prévention des pertes opérationnelles. L'inventaire des risques constitue la base de l'identification des risques opérationnels. L'évaluation périodique et systématique des risques et des contrôles permet d'analyser, de traiter et de surveiller en permanence les risques opérationnels de la banque. Pour piloter ces risques, la Banque Migros mise sur différentes mesures de réduction des risques, telles que des contrôles ou des mesures organisationnelles, techniques ou de construction. En complément, elle utilise des instruments de prévention ou de transfert des risques, tels que les assurances.

Pour calculer les positions pondérées en fonction des risques, la Banque Migros utilise l'approche de l'indicateur de base.

Risques liés au personnel

Les risques liés au personnel concernent, entre autres, les potentiels effets négatifs qui peuvent survenir lorsque des collaborateurs clés quittent l'organisation ou s'absentent. La Banque Migros réduit au minimum la perte de savoir-faire ainsi que les éventuels effets négatifs sur sa réputation et sur la confiance des clients en planifiant la suppléance et la succession des collaborateurs. En outre, la Banque Migros prend des mesures de grande ampleur pour garantir la sécurité physique au poste de travail et promouvoir le bien-être des collaborateurs.

Actes criminels

Les actes criminels peuvent être commis par des personnes au sein de l'organisation ou par des acteurs externes. Les actes criminels commis par des personnes internes ou externes à la banque et les tentatives de tels actes sont analysés de manière systématique. Les autorités sont informées et impliquées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun. En outre, la banque dispose d'une séparation efficace des fonctions, d'un IKS performant et de contrôles de gestion appropriés pour éviter d'éventuels actes criminels, déceler au plus tôt la survenance d'événements et les traiter de manière systématique.

Externalisation et risques de tiers

L'externalisation et les risques de tiers sont les risques pouvant survenir lors de l'externalisation de fonctions essentielles et de la collaboration avec des tiers. La Banque Migros a externalisé à des tiers certains processus opérationnels dans le cadre d'accords d'externalisation essentiels.

L'externalisation ainsi que les normes de qualité des prestations sont régies par des contrats dédiés. Le contrôle qualité des services convenus est en outre défini dans des contrats de niveau de service (Service Level Agreements, SLA). En vertu de ces SLA, les manquements sont identifiés, évalués, remontés et discutés lors de réunions périodiques entre la Banque Migros et le partenaire d'externalisation, et des mesures sont définies.

Sécurité physique et protection

En tant que banque, la Banque Migros est exposée à des risques tels que le vol, le cambriolage, les attaques à main armée ou le sabotage d'actifs, d'informations sensibles et d'actifs de la clientèle. Des mesures techniques, architecturales et organisationnelles sont prises pour garantir une sécurité suffisante aux collaborateurs, aux clients et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et facilitent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

Risques en matière de sécurité des données

Les risques en matière de sécurité des données se rapportent aux dangers liés à la sécurité, à la confidentialité, à l'intégrité et à la disponibilité des informations et données gérées par la banque. Il s'agit notamment des cyberrisques, des risques liés aux données critiques ainsi que des risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités précises et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante dans des instructions internes. À cette fin, la Banque Migros se base sur des normes et pratiques internationalement reconnues. Le RCSA réalisé régulièrement évalue ces risques et vérifie l'efficacité des mesures d'atténuation des risques et des contrôles correspondants.

Business Continuity Risk

Le Business Continuity Risk (risque de continuité des activités) décrit le risque de perturbation ou d'interruption de processus et de fonctions critiques pour la banque par des événements externes, des catastrophes naturelles, des dérangements technologiques ou d'autres circonstances imprévues. Il englobe les éventuelles interruptions d'exploitation qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la capacité de la Banque Migros à fournir ses prestations, à traiter des transactions financières et à être opérationnelle de manière générale.

Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre le rétablissement des processus critiques. Dans le cadre d'une Business Impact Analysis (BIA) réalisée régulièrement, les processus commerciaux stratégiques de la banque sont déterminés en fonction de leurs potentiels effets financiers, réglementaires et de réputation. Pour les processus commerciaux stratégiques de l'entreprise, la BIA identifie en outre les ressources critiques nécessaires. Pour les ressources critiques, des objectifs de rétablissement tels que les Recovery Time Objectives (RTO) et Recovery Point Objectives (RPO) sont définis. Si des prestataires externes sont impliqués, les objectifs de rétablissement sont définis contractuellement. Pour les processus et systèmes critiques, des Business Continuity Plans (BCP) ou des Disaster Recovery Plans (DRP) sont définis et testés régulièrement.

De plus, la Banque Migros analyse et surveille de manière exhaustive les scénarios et menaces possibles susceptibles de mettre en danger l'exécution de ses fonctions critiques. Sur cette base, elle prend des mesures d'envergure pour renforcer la résilience opérationnelle conformément à la circulaire FINMA 2023/01 «Risques opérationnels et résilience – banques» et pour rétablir la marche ordinaire des affaires en cas d'interruptions de fonctions critiques.

Risques liés aux processus

Les risques liés aux processus comprennent les pertes résultant de la saisie incorrecte de données et d'informations dans les systèmes, d'erreurs de traitement de ces données et d'erreurs de traitement des opérations.

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, et dans une optique de pilotage des risques, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles des risques sont instaurés. En fonction des résultats du RCSA, des contrôles sont définis au fil des processus. À cet effet, la Banque Migros dispose d'une hiérarchie de contrôles avec des consignes clairement définies concernant l'étendue, les compétences, la documentation et la vérification périodique de l'efficacité du contrôle. L'IKS joue un rôle central à cet égard.

Risques liés aux modèles

Dans le cadre de son activité, la Banque Migros utilise des modèles. Ceux-ci sont utilisés, par exemple, pour mesurer les risques, évaluer les instruments ou les positions, apprécier la situation en matière de fonds propres, de liquidité et de financement, réaliser des tests de résistance ou mesurer le respect des limites internes.

Le recours à des modèles comporte toutefois des risques, en particulier lorsque les modèles sont erronés ou utilisés de manière inappropriée. Afin de piloter les risques liés aux modèles, la Banque Migros a défini une gouvernance complète en matière de modèles et mis en place un processus systématique afin d'identifier, de classer et de surveiller les modèles internes. La surveillance des modèles est définie en fonction de la classe de risque et de la nature de chaque modèle, afin de garantir que chacun fonctionne comme prévu et est adapté à son objectif.

L'adéquation des modèles utilisés doit être validée périodiquement par une fonction indépendante de la modélisation.

Risques de compliance

Les risques de compliance trouvent leur origine dans le non-respect ou la violation de règles internes ou externes et peuvent entraîner des sanctions juridiques ou réglementaires, des pertes financières ou une atteinte à la réputation. Le non-respect peut résulter d'une application inexistante, d'une application insuffisante ou d'un non-respect volontaire ou involontaire de la norme.

Parmi les risques de compliance figurent les risques de respect insuffisant ou de violation de consignes relatives à divers thèmes tels que la gouvernance (contrôle interne, réglementation, aspects de gouvernance dans le domaine des risques de durabilité), la lutte contre la criminalité financière (blanchiment d'argent et financement du terrorisme, corruption, sanctions et embargos), la conformité fiscale, les fonds en déshérence, le caractère approprié du conseil, les obligations de diligence et de loyauté, les règles de conduite sur le marché et les pratiques commerciales abusives, les services transfrontaliers, la lutte contre la fraude et la protection des données.

Methodologie

La gestion des risques de compliance de la Banque Migros est axée sur l'identification précoce et la prévention des incidents de compliance et des pertes de réputation qui en découlent. Comme les autres risques, les risques de compliance sont identifiés, évalués et inventoriés dans le cadre du processus de gestion systématique des risques. L'inventaire des risques et le plan d'activité axé sur les risques constituent la base du pilotage des risques de compliance. Les risques de compliance sont évalués et surveillés en permanence dans le cadre de l'évaluation périodique et systématique des risques et des contrôles.

En outre, l'unité Compliance suit de près l'évolution des prescriptions légales et réglementaires, et assure leur mise en œuvre en interne avec les services concernés de la première ligne. Elle surveille toutes les mesures prises afin d'éviter des irrégularités ou violations de la loi par la banque, ses organes ou ses collaborateurs. La formation régulière du personnel de l'unité, des conseillers et des supérieurs incombe donc à l'unité Compliance. Dans le cadre des relations clients, il convient de respecter des obligations de diligence plus ou moins strictes, selon l'appréciation des risques.

Les tâches, compétences et responsabilités liées à la mise en œuvre des prescriptions légales et réglementaires dans les domaines du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et des dispositions d'embargo, des règles de conduite sur le marché et d'autres prescriptions réglementaires sont régies par des instructions internes détaillées. Pour l'identification des clients, la surveillance de la base client, la lutte contre le blanchiment d'argent et la vérification de l'assujettissement éventuel des transactions à des sanctions ou embargos, la Banque Migros utilise des systèmes de surveillance et des filtres appropriés.

Le Comité de risque et des finances et le Conseil d'administration de la Banque Migros sont régulièrement informés de l'évolution des risques de compliance, du respect des consignes en matière de tolérance au risque, des incidents éventuels et des mesures prises.

Risques juridiques

Les risques juridiques sont des risques imputables à des violations du droit ou à des infractions à des règles ou des contrats et pouvant, par conséquent, entraîner des sanctions juridiques, des actions en responsabilité, des pertes financières ou une atteinte à la réputation.

Comme les autres catégories de risque, les risques juridiques auxquels la Banque Migros est exposée sont systématiquement identifiés, évalués, traités et surveillés dans le cadre du processus de gestion des risques.

Risques de durabilité

Par «risques de durabilité», la Banque Migros entend les risques de perte liés à des événements ou à des conditions dans les domaines de l'environnement, du social ou de la gouvernance dont la survenance est susceptible d'avoir des retombées négatives significatives, qu'elles soient réelles ou potentielles, sur la valeur des produits et services financiers et, partant, sur le patrimoine, la situation financière et les résultats ainsi que sur la réputation de la banque.

Les risques de durabilité peuvent se manifester sous forme de risques de crédit, de marché, de liquidité et extra-financiers. Ces risques peuvent à leur tour avoir des répercussions négatives sur les finances, la responsabilité légale et/ou la réputation. C'est pourquoi la Banque Migros considère les risques de durabilité comme des facteurs de risque. Ils ne constituent pas une catégorie de risque à part entière, mais font partie intégrante des catégories de risque définies dans la gestion des risques et du processus global de gestion des risques à l'échelle de la banque.

La mise en œuvre des principes définis par le Conseil d'administration en matière de risques de durabilité est prescrite dans des directives internes de la Direction générale. La Banque Migros tient compte des normes nationales et internationales ainsi que des dispositions juridiques et réglementaires applicables en matière de gestion des risques de durabilité.

De plus amples informations sur les risques liés à la nature figurent dans le rapport sur le climat 2024 («Klimabericht 2024», en allemand seulement).

Risques de réputation

Le risque de réputation décrit le risque que la réputation d'intégrité, de compétence, de performance ou de fiabilité de la Banque Migros subisse un préjudice et que la Banque Migros puisse perdre durablement la confiance de ses parties prenantes. Les risques de réputation peuvent aussi découler de l'évolution des exigences, des attentes et des perceptions à l'égard de la Banque Migros. Les risques de réputation sont systématiquement recensés et évalués dans le cadre de l'identification des risques, tant comme une catégorie de risque distincte qu'en relation avec d'autres risques sous-jacents.

Pour la Banque Migros, la protection de sa réputation constitue une priorité absolue. Les instruments de gestion de la réputation comprennent des mesures de prévention afin d'éviter la survenance d'incidents de réputation et les atteintes à la réputation, ainsi que des mesures de soutien visant à préserver et à gérer la réputation. Outre une gouvernance robuste en matière de risque, il s'agit notamment de règles de conduite à l'échelle de la banque, compatibles avec le système de valeurs du groupe Migros. En outre, la Banque Migros accorde une grande importance à la gestion des réactions des clients et assure des relations publiques et une surveillance des RP sur tous les canaux, ainsi qu'une communication d'entreprise active.

Le suivi et l'évaluation continus de la réputation, des risques de réputation et du ressenti de toutes les parties prenantes, sur tous les canaux, jouent également un rôle important dans la prévention des crises. La gestion de la réputation constitue par conséquent un élément essentiel de la gestion des urgences et des crises à la Banque Migros.

Risques stratégiques

Le risque stratégique résulte de tous les facteurs d'influence, événements et décisions concernant le positionnement, la capacité d'adaptation et la mise en œuvre d'initiatives susceptibles de compromettre le développement à long terme et le succès de la Banque Migros.

La Banque Migros maintient un cadre de gestion efficace des risques stratégiques afin de conserver sa forte position concurrentielle, de garantir sa capacité d'adaptation à l'évolution des conditions du marché, des besoins des clients et des technologies, et d'assurer sa capacité financière et organisationnelle en vue de la mise en œuvre d'initiatives et de projets stratégiques.

Le développement de la stratégie et sa mise en œuvre sur la base du business plan stratégique pluriannuel dans le cadre des orientations stratégiques et des objectifs de la Banque Migros sont des éléments essentiels de la gestion des risques stratégiques. Le controlling stratégique permet à la Direction générale de surveiller la réalisation des objectifs stratégiques, l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie ainsi que les risques potentiels, et d'en rendre compte au Conseil d'administration. La stratégie commerciale est également alignée sur le profil de risque et les consignes en matière de tolérance au risque définis par le Conseil d'administration. En outre, la stratégie est régulièrement réexaminée, avec une évaluation structurée de la stratégie commerciale tenant compte de l'évolution de l'environnement et de la concurrence.

Politique commerciale en cas de recours à des instruments dérivés et à la comptabilité de couverture (hedge accounting)

Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. La banque négocie aussi bien des instruments standardisés que des instruments de gré à gré (Over the Counter, OTC) pour compte propre et pour le compte de clients; il s'agit notamment d'instruments de taux, de change et de métaux précieux. Elle a recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.

Application de la comptabilité de couverture (hedge accounting)

La comptabilité de couverture (hedge accounting) est utilisée pour couvrir les risques de taux dans le portefeuille de la banque dans le cadre de l'asset and liability management.

Le recours aux instruments financiers dérivés vise à mieux piloter les effets des variations de taux futures. Dans ce cadre, les risques de variation des taux liés à des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de la banque sont couverts par des swaps de taux.

La relation de couverture ainsi que les objectifs et la stratégie en matière d'instruments de couverture sont documentés lors de la conclusion de la transaction, tandis que l'effectivité de la couverture fait l'objet d'un contrôle périodique. À cet effet, les actifs et les passifs sont pris en compte séparément.

Une couverture est considérée comme «effective» lorsque la variation de la valeur économique des instruments financiers dérivés est inverse à celle du groupe d'opérations sous-jacentes couvert par ces instruments.

Dès qu'une transaction de couverture ne satisfait plus aux critères d'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet de la partie non efficace à des fins de couverture est comptabilisé dans la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Aucune opération de couverture n'a été qualifiée de non effective durant l'exercice sous revue.

Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

Informations relatives au bilan

1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

en milliers CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre du prêt ou de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	0
Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

en milliers CHF	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)				
Créances sur la clientèle	234 280	86 166	3 153 016	3 473 462
Créances hypothécaires	48 275 357	0	0	48 275 433
immeubles d'habitation	46 034 488	0	0	46 034 488
immeubles de bureaux et commerciaux	1 498 448	0	0	1 498 523
immeubles artisanaux et industriels	367 516	0	0	367 516
autres	374 906	0	0	374 906
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	48 509 637	86 166	3 153 016	51 748 895
31.12.2024	47 328 359	120 974	3 296 279	50 745 612
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	48 429 321	84 851	3 026 556	51 540 652
31.12.2024	47 254 371	118 686	3 185 781	50 558 839
Hors bilan				
Engagements conditionnels	1 746	11 267	59 834	72 847
Engagements irrévocables	0	0	1 589 829	1 589 829
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	73 674	73 674
Total hors bilan	1 746	11 267	1 723 337	1 736 350
31.12.2024	1 631	10 403	2 071 843	2 083 877
Créances compromises				
en milliers CHF	Montant brut des créances	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net des créances	Corrections de valeur individuelles
31.12.2025	138 674	44 107	94 567	94 567
31.12.2024	107 658	38 497	69 161	69 161

Les corrections de valeur individuelles pour les créances compromises ont augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la modification de l'évolution économique.

3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

en milliers CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Opérations de négoce, actifs		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	34 355	34 254
Métaux précieux	624	1 271
Total des opérations de négoce	34 979	35 524
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des actifs provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	34 979	35 524
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
Opérations de négoce, passifs		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux	0	0
Total des opérations de négoce	0	0
Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
Total des obligations provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

4. Répartition des immobilisations financières

en milliers CHF

	Valeur comptable 31.12.2025	Valeur comptable 31.12.2024	Juste valeur 31.12.2025	Juste valeur 31.12.2024
Titres de créance	623 062	601 929	634 012	615 945
dont destinés à être conservés jusqu'à échéance	623 062	601 929	634 012	615 945
dont destinés à la vente	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
dont participations qualifiées	0	0	0	0
Immeubles repris lors de réalisations de gage	874	2 231	874	2 231
Total des immobilisations financières	623 936	604 161	634 886	618 176
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	609 718	565 014	619 771	577 866

Répartition des contreparties selon la notation

en milliers CHF

	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation ¹
Valeur comptable des titres de créance au 31.12.2025	585 234	0	9 090	0	0	29 612

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur des sources de notation externes.

¹ Les titres de créance de contreparties sans notation sont constitués exclusivement d'obligations émises par les cantons ou les villes.

5. Présentation des participations

en milliers CHF

	Autres participations	Total 31.12.2025	Total 31.12.2024
Valeur d'acquisition	134 127	134 127	118 442
Corrections de valeur accumulées jusqu'à présent	-1 110	-1 110	-1 110
État en début d'exercice	133 017	133 017	117 332
Investissements	0	0	15 684
Désinvestissements	0	0	1
Adaptations de valeur	259	259	0
État en fin d'exercice	133 276	133 276	133 017
Valeur au bilan			
État en début d'exercice	133 017	133 017	117 332
État en fin d'exercice	133 276	133 276	133 017
Avec valeur boursière		0	0
Sans valeur boursière		133 276	133 017
Total des participations		133 276	133 017

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation significative durant l'exercice sous revue.

6. Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

en milliers CHF

	Activité	Capital social	Part au capital	Part aux voix	Détention directe	Détention indirecte
CSL Immobilier SA, Zurich ¹	Prestataire de services immobiliers	159	100%	100%	100%	0%
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Centrale de lettres de gage	1 200 000	11%	11%	11%	0%
Viseca Payment Services SA, Zurich	Systèmes de paiement sans espèces	25 000	7%	7%	7%	0%

¹ Évaluation théorique par mise en équivalence: 10 344 KCHF (valeur comptable: 22 550 KCHF).

Le tableau ci-dessus comprend toutes les participations dont la quote-part est supérieure à 5%. En outre, la part de la participation au capital social dépasse 1 million CHF ou la valeur comptable dépasse 10 millions CHF.

8. Répartition des autres actifs et des autres passifs

en milliers CHF

	Total 31.12.2025	Total 31.12.2024
Autres actifs		
Compte de compensation	0	5
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0
Impôts indirects	11 926	9 881
Comptes d'ordre	27 471	9 344
Autres actifs	0	0
Total des autres actifs	39 397	19 231
Autres passifs		
Compte de compensation	120 327	165 928
Impôts indirects	28 337	60 887
Comptes d'ordre	51 610	75 656
Coupons non encaissés et obligations de caisse	0	0
Autres passifs	7 834	10 559
Total des autres passifs	208 108	313 030

9. Indication des engagements envers les institutions de prévoyance; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

Les collaborateurs de la banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS sont prises en considération dans les comptes annuels.

La Caisse de pensions Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

Engagements envers la Caisse de pensions Migros

en milliers CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	12 809	16 129
Emprunts obligataires	3 354	3 119
Total des engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle	16 163	19 249

10. Informations sur la situation économique des institutions de prévoyance propres à l'entreprise

Les collaborateurs de la banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros.

Selon les derniers comptes annuels révisés au 31 décembre 2024, le taux de couverture s'est accru à 132,8% (exercice précédent: 129,4%); cf. art. 44 OPP 2. L'exercice a clôturé sur un excédent de revenus de 0,8 milliard CHF. Au 31 décembre 2024, les réserves pour fluctuation de valeur ont atteint l'objectif prévu de 19% du capital techniquement nécessaire, s'inscrivant à 4,0 milliards CHF. Les fonds libres se montaient à 2,9 milliards CHF. Les comptes ont été établis selon la norme de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26.

Il ne découle aucun avantage économique de l'excédent de couverture ou de l'excédent technique qui doit être pris en compte dans les comptes annuels de la Banque Migros. La Banque Migros n'a détenu aucune réserve de cotisation de l'employeur auprès de la Caisse de pensions Migros, ni durant l'exercice sous revue ni lors de l'exercice précédent.

Les charges de prévoyance dans les charges de personnel de la Banque Migros se sont élevées à 26,5 millions CHF au cours de l'exercice 2025 (contre 25,6 millions l'année précédente). Les cotisations payées correspondent aux cotisations aux institutions de prévoyance du personnel comptabilisées dans les charges de personnel (page 53).

11. Présentation des emprunts obligataires et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage

en milliers CHF

	Date d'émission	Taux d'intérêt (fourchette)	Échéance	Total
Emprunt obligataire	2019	0,25%	10.12.27	200 000
Emprunt obligataire	2023	2,25%	26.09.28	200 000
Emprunt obligataire	2023	2,50%	26.09.33	150 000
Total des emprunts obligataires				550 000
31.12.2024				550 000

en milliers CHF

	Taux d'intérêt (fourchette)	Échéance	Total
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,05%–2,80%	2026	569 800
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,05%–3,30%	2027	603 100
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,05%–2,18%	2028	575 700
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,05%–1,80%	2029	683 500
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,18%–1,68%	2030	702 700
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,05%–2,68%	après 2030	5 790 100
Total des prêts des centrales d'émission de lettres de gage			8 924 900
31.12.2024			7 916 400
Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage			9 474 900
31.12.2024			8 466 400

12. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en milliers CHF

	Valeurs comptables 31.12.2025	Engagements effectifs 31.12.2025	Valeurs comptables 31.12.2024	Engagements effectifs 31.12.2024
Compte de garantie des dépôts auprès de la BNS	168 712	168 712	162 385	162 385
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées pour les prêts hypothécaires	11 343 771	8 924 900	10 417 079	7 916 400
Créances de crédit cédées pour les facilités de refinancement de la BNS	0	0	30 797	27 000
Immobilisations financières	5 500	0	10 014	0
Total des actifs mis en gage ou cédés	11 517 983	9 093 612	10 620 276	8 105 785

13. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

en milliers CHF

	État au 31.12.2024	Utilisa- tions con- formes au but	Reclassifi- cations	Diffé- rences de change	Intérêts en souf- france, recouvre- ments	Nouvelles constitu- tions à la charge du compte de résultat	Dissolu- tions au profit du compte de résul- tat	État à la fin de l'exercice sous revue 31.12.2025
Provisions pour impôts latents	270 000	0	-1 000	0	0	0	0	269 000
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour risques de défaillance	20 623	0	-505	0	0	61	-3 610	16 569
– Provisions pour engagements probables (selon l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA)	2 017	0	-505	0	0	0	0	1 512
– Provisions pour risques inhérents	18 606	0	0	0	0	61	-3 610	15 057
Provisions pour autres risques d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	16 974	-264	0	0	0	7 000	-2 290	21 420
Total des provisions	307 597	-264	-1 505	0	0	7 061	-5 900	306 989
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 284 000	0	1 000	0	0	0	0	1 285 000
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	69 161	-4 900	505	0	140	35 360	-5 697	94 567
Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance	119 670	0	0	0	2 190	9 570	-16 034	115 397
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays	188 831	-4 900	505	0	2 330	44 930	-21 731	209 964

Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance au 31 décembre 2025 correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante à l'heure actuelle.

Pertes significatives

Aucune perte significative n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2025.

Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur individuelles constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

14. Indication des créances et engagements envers les parties liées

en milliers CHF

	Créances 31.12.2025	Créances 31.12.2024	Engagements 31.12.2025	Engagements 31.12.2024
Participants qualifiés	0	0	709 993	329 321
Sociétés du groupe	21 927	25 449	2 130	2 516
Sociétés liées	7 571	0	142 706	42 454
Affaires d'organes	4 734	6 328	4 600	4 344
Autres parties liées	0	0	0	0

Transactions avec des parties liées et des participants qualifiés

Les transactions avec des proches et des participants significatifs (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles. Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.

Il n'existe pas de programme de participation des collaborateurs.

15. Présentation du capital social

en milliers CHF	Valeur nominale totale 31.12.2025	Nombre de titres 31.12.2025	Capital donnant droit au dividende 31.12.2025	Valeur nominale totale 31.12.2024	Nombre de titres 31.12.2024	Capital donnant droit au dividende 31.12.2024
Capital-actions ¹	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
Total du capital social	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000

¹ Complètement libéré, divisé en 700 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1000 CHF

Indication des participants significatifs

en milliers CHF	Nominal 31.12.2025	Part en % 31.12.2025	Nominal 31.12.2024	Part en % 31.12.2024
Migros Participations SA, Rüschlikon	700 000	100	700 000	100

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA, Rüschlikon, 100% de la Banque Migros SA.

Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

Réserves non distribuables

en milliers CHF	31.12.2025	31.12.2024
Réserve légale issue du capital, non distribuable	0	0
Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable ¹	215 777	201 670
Total des réserves non distribuables	215 777	201 670

¹ Inclus dans la réserve issue du bénéfice.

16. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en milliers CHF	À vue	Dénon- çables	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Plus de 5 ans	Immobi- lisés	Total
Actifs / Instruments financiers								
Liquidités	9 007 846	168 712	0	0	0	0	0	9 176 558
Créances sur les banques	380 329	0	0	0	0	0	0	380 329
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	122 533	234 384	1 446 203	331 101	884 623	326 534	0	3 345 378
Créances hypothécaires	15 250	11 472 956	1 718 397	3 661 740	19 798 540	11 528 391	0	48 195 275
Opérations de négoce	34 979	0	0	0	0	0	0	34 979
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	135 040	0	0	0	0	0	0	135 040
Autres instruments financiers évalués à leur juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	9 985	59 162	302 426	251 489	872	623 936
Total	9 695 977	11 876 053	3 174 585	4 052 003	20 985 589	12 106 415	872	61 891 495
31.12.2024	9 397 870	11 249 906	3 374 752	3 652 418	19 584 077	13 246 095	2 227	60 507 345
Fonds étrangers / Instruments financiers								
Engagements envers les banques	126 557	0	633 508	64 655	5 000	0	0	829 720
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	18 869 592	23 981 581	1 751 148	980 806	139	0	0	45 583 266
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	15 171	0	0	0	0	0	0	15 171
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à leur juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations de caisse	0	0	19 929	76 917	161 754	16 203	0	274 803
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	76 600	493 200	2 965 000	5 940 100	0	9 474 900
Total	19 011 320	23 981 581	2 481 185	1 615 578	3 131 893	5 956 303	0	56 177 860
31.12.2024	17 877 291	23 760 211	4 052 680	827 748	2 447 001	5 978 513	0	54 943 443

17. Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

en milliers CHF

	Suisse 31.12.2025	Étranger 31.12.2025	Suisse 31.12.2024	Étranger 31.12.2024
Actifs				
Liquidités	9 176 558	0	8 810 150	0
Créances sur les banques	268 436	111 893	193 619	127 466
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	3 294 191	51 187	3 556 204	62 861
Créances hypothécaires	48 194 468	806	46 938 931	843
Opérations de négoce	34 952	27	35 488	36
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	135 040	0	177 587	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	402 666	221 269	342 815	261 346
Comptes de régularisation actifs	58 752	0	66 674	0
Participations	133 229	47	132 970	47
Immobilisations corporelles	204 650	0	189 774	0
Valeurs immatérielles	0	0	0	0
Autres actifs	39 397	0	19 231	0
Total des actifs	61 942 340	385 229	60 463 442	452 599
Passifs				
Engagements envers les banques	306 920	522 800	366 459	404 398
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	43 530 035	2 053 231	43 273 032	2 007 307
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	15 171	0	398	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	269 079	5 724	414 220	11 229
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9 474 900	0	8 466 400	0
Comptes de régularisation passifs	186 267	0	180 795	0
Autres passifs	208 108	0	313 030	0
Provisions	306 989	0	307 597	0
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 285 000	0	1 284 000	0
Capital social	700 000	0	700 000	0
Réserve légale issue du bénéfice	215 777	0	201 670	0
Réserve facultative issue du bénéfice	2 971 371	0	2 703 330	0
Report du bénéfice	27	0	26	0
Bénéfice	276 170	0	282 149	0
Total des passifs	59 745 815	2 581 755	58 493 107	2 422 933

La Banque Migros ne dispose d'aucun domicile de l'exploitation à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.

18. Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)

en milliers CHF	31.12.2025	Proportion en % 31.12.2025	31.12.2024	Proportion en % 31.12.2024
Suisse	61 942 340	99,4	60 463 442	99,3
Allemagne	135 795	0,2	163 629	0,3
Canada	78 870	0,1	58 888	0,1
Grande-Bretagne	42 023	0,1	47 277	0,1
France	5 810	0,0	46 106	0,1
Australie	31 009	0,0	43 008	0,1
Pays-Bas	7 667	0,0	27 002	0,0
Luxembourg	20 709	0,0	16 748	0,0
États-Unis	34 738	0,1	15 424	0,0
Danemark	10 033	0,0	10 041	0,0
Autres pays	18 574	0,0	24 475	0,0
Total des actifs	62 327 570	100,0	60 916 040	100,0

19. Répartition du total des actifs par solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)

en milliers CHF		31.12.2025	Proportion en % 31.12.2025	31.12.2024	Proportion en % 31.12.2024
Notation de pays interne à la banque	Notation S&P				
L1	AAA à AA	324 153	84,1	349 134	77,1
L2	AA- à A	52 955	13,7	99 361	22,0
L3	A- à BBB-	7 768	2,0	3 593	0,8
L4	BB+ à B-	248	0,1	336	0,1
L5	CCC+ à CC	48	0,0	116	0,0
L6	C ou inférieure	57	0,0	0	0,0
Autres	Sans notation	0	0,0	60	0,0
Total des actifs		385 229	100,0	452 599	100,0

La Banque Migros s'appuie sur des sources de notation externes pour évaluer les risques pays. À des fins de clarification, les notations de Standard & Poor's correspondant aux classes internes sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

20. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

en milliers CHF	CHF	EUR	USD	Autres	Total
Actifs					
Liquidités	9 053 198	116 021	4 879	2 460	9 176 558
Créances sur les banques	14 922	84 212	33 988	247 207	380 329
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	3 075 489	209 152	59 228	1 509	3 345 378
Créances hypothécaires	48 195 275	0	0	0	48 195 275
Opérations de négoce	34 342	13	0	624	34 979
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	135 040	0	0	0	135 040
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	614 672	9 264	0	0	623 936
Comptes de régularisation actifs	58 752	0	0	0	58 752
Participations	133 229	47	0	0	133 276
Immobilisations corporelles	204 650	0	0	0	204 650
Valeurs immatérielles	0	0	0	0	0
Autres actifs	39 397	0	0	0	39 397
Total des actifs (au bilan)	61 558 966	418 709	98 095	251 800	62 327 570
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	128 984	836 449	130 936	16 114	1 112 484
Total des actifs	61 687 950	1 255 158	229 031	267 914	63 440 053
Passifs					
Engagements envers les banques	629 632	140 360	59 622	105	829 720
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	44 020 420	1 126 748	285 750	150 348	45 583 266
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	15 171	0	0	0	15 171
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0	0
Obligations de caisse	274 803	0	0	0	274 803
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9 474 900	0	0	0	9 474 900
Comptes de régularisation passifs	186 267	0	0	0	186 267
Autres passifs	208 108	0	0	0	208 108
Provisions	306 989	0	0	0	306 989
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 285 000	0	0	0	1 285 000
Capital social	700 000	0	0	0	700 000
Réserve légale issue du bénéfice	215 777	0	0	0	215 777
Réserve facultative issue du bénéfice	2 971 371	0	0	0	2 971 371
Bénéfice reporté	27	0	0	0	27
Bénéfice	276 170	0	0	0	276 170
Total des passifs (au bilan)	60 564 636	1 267 108	345 373	150 453	62 327 570
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	983 499	11 169	2 004	115 812	1 112 484
Total des passifs	61 548 135	1 278 277	347 377	266 265	63 440 053
Positions nettes par monnaie	139 815	-23 119	-118 345	1 649	0

21. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

en milliers CHF	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent
Instruments de taux						
Swaps	0	0	0	133 501	13 174	3 359 500
Devises / Métaux précieux						
Contrats à terme	1 540	1 997	1 112 484	0	0	0
Total avant prise en compte des contrats de netting	1 540	1 997	1 112 484	133 501	13 174	3 359 500
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	133 501	13 174	0
31.12.2024	11 618	357	1 061 712	165 969	41	1 963 100
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	165 969	41	0

Total après prise en compte des contrats de netting

en milliers CHF	Valeurs de remplacement cumulées	
	positives	négatives
31.12.2025	135 040	15 171
31.12.2024	177 587	398

Répartition selon les contreparties

en milliers CHF	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières	Autres clients
Valeurs de remplacement positives après prise en compte des contrats de netting	0	134 991	49

Informations relatives aux opérations hors bilan

22. Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

en milliers CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Garanties de couverture de crédit et similaires	211	290
Garanties de prestation de garantie et similaires	72 636	63 267
Autres engagements conditionnels	0	0
Total des engagements conditionnels	72 847	63 558
Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux	0	0
Autres créances conditionnelles	0	0
Total des créances conditionnelles	0	0

23. Répartition des crédits par engagement

en milliers CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de paiements différés (deferred payments)	0	0
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)	0	0
Autres crédits par engagement	0	0
Total des crédits par engagement	0	0

24. Répartition des opérations fiduciaires

en milliers CHF

	31.12.2025	31.12.2024
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	0	0
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	0	0
Total des opérations fiduciaires	0	0

Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

25. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en milliers CHF	2025	2024	Variation	en %
Opérations sur devises et espèces	76 491	72 935	+3 556	+4,9
Métaux précieux	11	26	-14	-56,1
Négoce de titres (y c. fonds)	12	925	-912	-98,7
dont instruments de taux (y c. fonds)	-194	-507	+313	-61,8
dont titres de participation (y c. fonds)	2	3	-1	-46,7
dont fonds mixtes	136	1 350	-1 214	-89,9
dont revenus de titres divers	68	78	-10	-13,1
Total du résultat des opérations de négoce	76 515	73 885	+2 630	+3,6

Le négoce se limite aux transactions induites par les clients et par l'asset management des fonds propres. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

26. Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

en milliers CHF	2025	2024	Variation	en %
Produit/charges de refinancement des portefeuilles de négoce	194	507	-313	-61,8
Intérêts négatifs sur opérations actives (diminution du produit des intérêts et des escomptes)	346	4	+342	+8 688,3
Intérêts négatifs sur opérations passives (diminution des charges d'intérêts)	64	0	+64	-

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution du produit des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

27. Répartition des charges de personnel

en milliers CHF	2025	2024	Variation	en %
Salaires	206 995	196 805	10 190	+5,2
Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle	26 491	25 556	935	+3,7
Autres prestations sociales	18 559	18 254	306	+1,7
Autres charges de personnel	13 214	12 495	719	+5,8
Total des charges de personnel	265 260	253 110	12 150	+4,8

28. Répartition des charges d'exploitation

en milliers CHF	2025	2024	Variation	en %
Coût des locaux	24 366	25 088	-722	-2,9
Charges relatives à l'informatique et à la communication	72 086	68 006	4 080	+6,0
Mobilier et installations	2 256	2 138	118	+5,5
Honoraires des sociétés d'audit	1 320	1 528	-274	-17,9
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	1 320	1 528	-274	-17,9
dont pour d'autres prestations de services	0	0	0	-
Fonds de soutien Engagement Migros	4 313	5 640	-1 327	-23,5
Autres charges d'exploitation	72 039	69 450	2 589	+3,7
Total des charges d'exploitation	176 314	171 850	4 464	+2,6

29. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

en milliers CHF

	2025	2024	Variation	en %
Produits extraordinaires	1 480	130	+1 350	+1 040,1
Total des produits extraordinaires	1 480	130	+1 350	+1 040,1
Charges extraordinaires	35	39	-4	-10,5
Total des charges extraordinaires	35	39	-4	-10,5

Aucune charge extraordinaire significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2025.

Les commentaires des pertes significatives ainsi que des modifications des réserves pour risques bancaires généraux et des corrections de valeur et provisions libérées figurent en page 45.

30. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

en milliers CHF

	2025	2024	Variation	en %
Charges d'impôts latents	0	0	+0	-
Charges d'impôts courants sur le revenu et le capital	60 450	59 018	+1 432	+2,4
Total des charges fiscales	60 450	59 018	+1 432	+2,4
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	18,0%	17,3%		

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11
www.ey.com/fr_ch

A l'Assemblée générale de
la Banque Migros SA, Zurich

Zurich, le 16 mars 2026

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Migros SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes (pages 7 à 8 et 10 à 54) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments. Nous décrivons ci-dessous, pour l'élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.



2

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Par conséquent, notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre à l'élément décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

Calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle

Risque	<p>L'évaluation des prêts à la clientèle, composés de créances sur la clientèle et de créances hypothécaires, se fait à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance. Pour les créances compromises, des corrections de valeur individuelles et des provisions sont constituées. Pour les créances non compromises, la Banque constitue aussi des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance.</p> <p>Pour le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle, il est nécessaire de formuler des hypothèses et faire des estimations qui, toutefois, impliquent une marge significative d'appréciation.</p> <p>Au 31 décembre 2025, les prêts à la clientèle s'élèvent à CHF 51.5 milliards soit 82.7% et représentent une composante significative des actifs de la Banque Migros SA. À la date du bilan, il existe des corrections de valeur et des provisions pour créances compromises d'un montant total de CHF 96.1 millions. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance s'élèvent à un montant total de CHF 130.5 millions.</p> <p>En raison de la marge significative d'appréciation et de l'importance de ces postes du bilan pour les comptes annuels de la Banque Migros SA, nous considérons le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance comme un élément clé de l'audit.</p> <p>La Banque Migros SA décrit les Principes d'évaluation et d'établissement du bilan qu'elle applique aux prêts à la clientèle ainsi qu'aux corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance aux pages 14 à 16 du rapport annuel. La Banque expose également son approche en matière de gestion des risques de défaillance aux pages 25 à 26. De plus, nous attirons l'attention sur les notes 2 et 13 de l'annexe aux comptes annuels.</p>
Nos procédures d'audit	<p>Nous avons vérifié les processus et les contrôles clés en lien avec l'octroi et la surveillance des crédits ainsi que la méthode d'identification et de calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.</p>



3

En outre, nous avons contrôlé, sur la base d'un échantillon, la préservation de la valeur des engagements de crédit ainsi que le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle. Nous avons également vérifié le respect des Principes d'évaluation et d'établissement du bilan ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



4



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Patrick Schwaller
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Urs Braun
Expert-réviseur agréé

Corporate Governance

(valable à partir du 1^{er} janvier 2026)

La Banque Migros publie ses informations en matière de gouvernance d'entreprise conformément à l'ordonnance de la FINMA sur les obligations d'information des banques et des maisons de titres (OPub-FINMA), annexe 4.

Structure du groupe et actionnariat

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. La Banque Migros est détenue à 100% par la Fédération des coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Les participations détenues par la Banque Migros ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de l'entreprise, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels 2025, à la page 39. La Banque Migros ne détient aucune participation croisée.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros est composé de sept personnes (dont une représentante du personnel de la Banque Migros). Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros. Quatre membres du Conseil d'administration sur sept remplissent les critères d'indépendance énoncés par la circulaire FINMA 2017/1 «Corporate Governance – banques». L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat des membres externes et indépendants du Conseil d'administration est limitée à 12 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit la présidente ou le président ainsi que la vice-présidente ou le vice-président. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la supervision et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assure notamment les tâches suivantes:

- approbation des principes formulés par la Direction générale concernant la politique commerciale, la charte, la stratégie d'entreprise, les objectifs annuels et les budgets, le règlement Gestion des risques, y compris la politique de risque;
- définition de l'organisation et du contrôle interne;
- définition de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière;
- élection et révocation des membres des comités, de la présidente ou du président et des membres de la Direction générale ainsi que de la ou du responsable de la Révision interne;
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements;
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'Assemblée générale;
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales;
- haute surveillance des personnes chargées de la gestion des affaires;
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs;
- traitement des rapports établis par la Révision interne et par la société d'audit.

Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation du 14 mars 2025, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, ou, en son absence, la vice-présidente, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est présentée dans le tableau de la page 68. Le Conseil d'administration se constitue trois comités permanents: le Comité d'audit et de risque, le Comité de crédit, le Comité du personnel et de la stratégie. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leurs présidents aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration ainsi que de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du Comité de crédit concernant les autorisations de crédit individuelles, les compétences spécifiques du Comité d'audit et de risque concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que les compétences spécifiques du Comité du personnel et de la stratégie concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve en principe la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Il appartient au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

Comité d'audit et de risque

Le Comité d'audit et de risque est composé des personnes suivantes:

- Alois Schärli, président
- Michael Hobmeier, membre
- Serena Fioravanti, membre

Le Comité d'audit et de risque est compétent pour les questions relatives aux activités de révision et à la gestion des risques, ainsi que pour la surveillance et l'évaluation du contrôle interne. Il se compose en majorité de membres indépendants du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et de risque élabore le règlement sur la révision interne ainsi que les lignes directrices générales relatives au reporting financier, y compris la publication à l'intention du Conseil d'administration. En outre, il surveille et évalue les rapports financiers, l'intégrité des comptes financiers, y compris les discussions y afférentes avec le membre de la Direction générale responsable des finances et de la comptabilité, avec le réviseur responsable et avec le responsable de la Révision interne. Le Comité d'audit et de risque surveille et évalue également l'efficacité des contrôles internes, notamment du Contrôle des risques, de la fonction Compliance et de la Révision interne. En outre, il surveille et évalue l'efficacité et l'indépendance de la société d'audit et de l'organe de révision, ainsi que leur interaction avec la Révision interne, y compris la discussion des rapports d'audit avec le réviseur responsable. Le Comité d'audit et de risque examine le plan, le rythme et les résultats d'audit de la Révision interne, ainsi que de la société d'audit et de l'organe de révision à l'intention du Conseil d'administration. Il approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

Le Comité d'audit et de risque aide également le Conseil d'administration à définir des principes appropriés de gestion et de contrôle des risques dans les domaines suivants, et à les surveiller:

- i) gestion et contrôle des risques, y compris des risques de crédit, de marché, de liquidités, de conformité, de stratégie, de réputation et les risques juridiques et opérationnels;
- ii) gestion de la trésorerie et du capital, y compris de la collecte de fonds, de la liquidité et de la dotation en fonds propres.

Le Comité d'audit et de risque examine le règlement Gestion des risques et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Il examine la planification des fonds propres et de la liquidité et le rapport y afférent à l'intention du Conseil d'administration. En outre, il évalue au moins une fois par an le règlement Gestion des risques et procède aux adaptations nécessaires. Par ailleurs, le comité contrôle si la banque maintient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces et adaptés à la situation de la banque en matière de risque. Le Comité d'audit et de risque surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites de risque selon le règlement Gestion des risques. Il examine les rapports réguliers établis par le Chief Risk Officer et les autres responsables de la gestion et du contrôle des risques. Il examine également le rapport annuel des fonctions Contrôle des risques et Compliance afin de développer et d'évaluer le profil de risque et le rapport annuel de la Révision interne. Il prend connaissance du plan d'activité axé sur les risques de la fonction Compliance.

Comité de crédit

Le Comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Michael Hobmeier, président
- Bernhard Kobler, membre
- Mario Irminger, membre
- Isabelle Zimmermann, membre suppléant

Le Comité de crédit représente la plus haute instance d'autorisation des opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au Comité d'audit et de risque, il traite les détails spécifiques des activités de crédit de la banque qui sortent du cadre des tâches de ce dernier. Il évalue et autorise les opérations de crédit relevant de la compétence du Comité de crédit; il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale (Comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et l'évolution du marché immobilier, étudie les adaptations de directives, procédures et processus (notamment en ce qui concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de notation ainsi que l'évaluation de biens immobiliers), et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédits de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit («exceptions to policy»), les principaux débiteurs / groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers.

Comité du personnel et de la stratégie

Le Comité du personnel et de la stratégie est composé des personnes suivantes:

- Mario Irminger, président
- Bernhard Kobler, membre
- Isabelle Zimmermann, membre

Le Comité du personnel et de la stratégie assiste le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations) et de stratégie d'entreprise (élaboration et suivi de la stratégie). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation des membres de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le Comité du personnel et de la stratégie procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. Il approuve, en outre, tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration. En outre, le Comité du personnel et de la stratégie approuve, chaque année, le montant total de la rémunération individuelle proposé par le président de la Direction générale pour les échelons de l'encadrement et de la direction à partir d'un niveau de fonction

déterminé, ainsi que la rémunération individuelle de la Direction générale, et soumet ces rémunérations à l'ensemble du Conseil d'administration pour approbation. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'Assemblée générale, et prépare la sélection sur la base de ces critères. Il évalue les candidats proposés conjointement avec le président de la Direction générale en vue de la nomination des membres de la Direction générale par le Conseil d'administration. Le Comité du personnel et de la stratégie élabore la stratégie d'entreprise et la soumet au Conseil d'administration pour traitement et prise de décision, la durée de la période stratégique devant être déterminée par le Conseil d'administration. En outre, il examine chaque année la stratégie d'entreprise adoptée par le Conseil d'administration et soumet d'éventuelles propositions d'ajustement à ce dernier.

Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros sont conformes aux directives de la FINMA. La Banque Migros est dotée d'un système d'information de gestion (Management Information System, MIS) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont, en outre, remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

Le Comité de risque et des finances assiste la Direction générale dans l'établissement et la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Il est composé de membres de la Direction générale et de représentants des première et deuxième lignes. Le Comité de risque et des finances est chargé de surveiller et de piloter les risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnels et de compliance à l'échelon de l'ensemble de la banque et définit les mesures de gestion du bilan.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits à la rubrique «Gestion des risques» dans la partie financière du rapport annuel 2025, aux pages 19 à 35.

Révision interne

En décembre 2025, la Révision interne comptait dix collaborateurs. Elle est directement subordonnée au Comité d'audit du Conseil d'administration et dispose de droits de consultation, d'accès et de contrôle illimités.

La Révision interne aide le Conseil d'administration et ses comités à remplir leurs obligations de surveillance et de contrôle en adoptant une approche systématique et axée sur le risque pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du système de contrôle interne ainsi que des processus de pilotage, de gestion et d'assistance, et émet des recommandations d'optimisation. Elle vérifie par ailleurs le respect des dispositions réglementaires ainsi que des instructions et lignes directrices internes. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute autonomie et évalue de manière appropriée et régulière l'ensemble des activités de la banque. La Révision interne soumet annuellement au Comité d'audit et de risque les objectifs des activités d'audit, et demande au Conseil d'administration d'approuver le programme de révision. La Révision interne remet au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur les autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le «cahier des charges de la Révision interne», qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité d'audit et de risque du Conseil d'administration surveille les activités de la Révision interne. La Révision interne échange en permanence avec la société d'audit concernant l'évaluation des risques et la situation en matière de risque. Les prestations d'audit de la Révision interne et de la société d'audit sont coordonnées dans le respect des tâches respectives. Dans son travail, la Révision interne applique des directives strictes en matière de qualité et base ses procédures sur les normes de révision internationales reconnues et en conformité avec les directives de l'Institute of Internal Auditing Switzerland (IIAS).

Contrôle des risques

Les organes de contrôle indépendants (notamment Contrôle des risques et Compliance), qui dépendent du Chief Risk Officer, surveillent le profil de risque de la banque et assurent le respect des consignes relatives à la politique de risque et le reporting des risques intégré à la Direction générale et au Conseil d'administration. Le Contrôle des risques, en particulier, est responsable de l'élaboration des méthodes de mesure des risques, de certaines parties de la procédure de réception de nouveaux produits, services, canaux de distribution, etc. et méthodes d'évaluation, de la validation des modèles ainsi que de l'exécution et de l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée.

Dans le cadre du reporting des risques intégré, les instances de contrôle indépendantes rapportent mensuellement au Comité de risque et des finances et trimestriellement au Conseil d'administration, l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations faites dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque type de risque; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques a en tout temps le droit de faire remonter l'information au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente son rapport annuel au Comité d'audit et de risque une fois par an.

Fonction Compliance

Le responsable de Compliance dispose en tout temps d'un droit de remontée de l'information au Conseil d'administration. En outre, il rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an dans le cadre du reporting des risques et présente son rapport annuel au Comité d'audit et de risque une fois par an. Il incombe à la fonction Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés en matière de compliance. Par ailleurs, la fonction Compliance exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle des opérations individuelles, et prend des mesures de pilotage des risques au cas par cas, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. De plus, elle vérifie au moins une fois par an le contexte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur les risques, lequel est porté à la connaissance du Conseil d'administration. Il lui incombe, de surcroît, de fournir des conseils prévisionnels visant à éviter ou à minimiser les risques et menaces résultant de dispositions réglementaires nouvelles ou existantes.

Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros est composé de sept personnes. Depuis le 23 mai 2024, Bernhard Kobler en assume la présidence.

Le profil de chaque membre du Conseil d'administration figure ci-après, avec les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations de premier plan, aux entreprises en lien avec la Banque Migros, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros. Aucun membre n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est toujours le 1^{er} janvier 2026.

Bernhard Kobler

Président du Conseil d'administration
Advanced Management Programme (INSEAD) et diplômé de la Swiss Banking School
Suisse, né en 1957

Parcours professionnel

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2017. Il est président du Conseil d'administration depuis le 23 mai 2024. Il est également membre du Comité de crédit, du Comité d'audit et de risque, ainsi que du Comité du personnel et de la stratégie.

Il débute sa carrière chez UBS, où il est en dernier lieu responsable du secteur Retail Banking pour la région de Zurich. À partir de 1998, il travaille à la Banque cantonale de Lucerne et en devient CEO en 2004. De 2015 à 2016, il est responsable de la zone de marché Suisse centrale à la Banque Julius Baer & Cie.

Principaux mandats

- Fondation St. Charles Hall, Paul et Gertrud Fischbacher-Labhardt, président du Conseil de fondation
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du Conseil de fondation
- B. Braun Medical AG, président du Conseil d'administration
- DentaCore SA, membre du Conseil d'administration

Mario Irminger

Vice-président du Conseil d'administration
Expert-comptable et fiduciaire diplômé fédéral
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Depuis le 23 mai 2024, Mario Irminger est vice-président du Conseil d'administration ainsi que président du Comité du personnel et de la stratégie et membre du Comité de crédit.

Il débute sa carrière professionnelle chez UBS dans la gestion de titres, puis travaille chez Ernst & Young dans l'audit, avant de rejoindre Heineken, où il est en activité de 1995 à 2010, en dernier lieu en tant que CFO. Il travaille ensuite chez Denner jusqu'en 2023, d'abord en tant que CFO pendant un an, puis en tant que CEO. Depuis mai 2023, il est président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros.

Principaux mandats

- Medbase AG, président du Conseil d'administration
- Supermarché Migros SA, vice-président du Conseil d'administration
- Digitec Galaxus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Fachmarkt AG, membre du Conseil d'administration

Isabelle Zimmermann

Membre du Conseil d'administration
Mag. rer. soc. oec. (Université d'Innsbruck)
et experte-comptable diplômée fédérale
Autrichienne, née en 1974

Parcours professionnel

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Isabelle Zimmermann est membre du Conseil d'administration et membre du Comité du personnel et de la stratégie, ainsi que membre suppléant du Comité de crédit.

Elle débute sa carrière professionnelle chez Ernst & Young à Berne. De 2004 à 2021, elle occupe différentes fonctions financières au sein du groupe Hilti, notamment en tant que CFO Europe centrale en Allemagne et Finance Director chez Hilti Amérique du Nord. De 2019 à 2021, elle exerce sa dernière fonction au sein de ce groupe en tant que Head of Corporate Audit and Risk Management chez Hilti au Liechtenstein. En novembre 2021, Isabelle Zimmermann rejoint la Fédération des coopératives Migros. Depuis le 1^{er} janvier 2022, elle est membre de la Direction générale et responsable du département Finances du groupe Migros.

Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, membre de la Direction générale
- Ex Libris SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, présidente du Conseil de fondation
- Denner SA, membre du Conseil d'administration

Barbara Bieri

Membre du Conseil d'administration
Spécialiste bancaire, planificatrice financière et experte immobilière avec brevet fédéral
Suisse, née en 1974

Parcours professionnel

Barbara Bieri est membre du Conseil d'administration et représentante du personnel de la Banque Migros depuis le 22 août 2024.

Elle est conseillère à la Banque Migros depuis 2009. Auparavant, elle a exercé différentes fonctions au sein du Groupe Raiffeisen.

Principaux mandats

Aucun

Michael Hobmeier

Membre du Conseil d'administration
Ingénieur électricien diplômé (EPF Zurich) et licencié en sciences économiques (Université de Saint-Gall)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration, président du Comité de crédit et membre du Comité d'audit et de risque.

Michael Hobmeier a travaillé pendant dix ans comme partenaire chez IBM Business Consulting Services et PwC. À partir de 2003, il travaille chez Valiant et devient CEO de la Banque Valiant en 2005, puis CEO de Valiant Holding en 2010. Depuis 2013, il soutient activement les start-up dans des secteurs porteurs comme la Fintech et la Hightech, notamment en tant que CIO de Verve Capital Partners.

Principaux mandats

- Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), président de la Fondation Rega
- Office des assurances sociales du canton de Schwyz, membre de la commission administrative

Alois Schärli

Membre du Conseil d'administration
Économiste d'entreprise ESCEA, expert-comptable diplômé fédéral
Suisse, né en 1962

Parcours professionnel

Alois Schärli est membre indépendant du Conseil d'administration et président du Comité d'audit et de risque depuis le 22 mai 2025.

Il a travaillé en tant que responsable Finances (CFO) à la Banque cantonale bernoise de 2003 à 2024. Il y exerçait en outre les fonctions de CEO suppléant depuis 2019. Auparavant, il a travaillé dans l'audit, où il a occupé différentes fonctions de direction, notamment chez PricewaterhouseCoopers et Ernst & Young en tant que directeur d'audit de banques et de sociétés financières.

Principaux mandats

Aucun

Serena Fioravanti

Membre du Conseil d'administration
MSc (Université Sapienza de Rome), Financial Risk Manager (FRM),
INSEAD Master in Business Administration (MBA)
Suisse, née en 1973

Parcours professionnel

Depuis le 1^{er} mars 2025, Serena Fioravanti est membre indépendant du Conseil d'administration et membre du Comité d'audit et de risque.

Serena Fioravanti est membre de la Direction générale de la banque néerlandaise ABN Amro en tant que Group Chief Risk Officer depuis octobre 2024. Auparavant, elle a exercé, à partir de 2007, différentes fonctions chez Credit Suisse, en dernier lieu en tant que Chief Risk Officer au sein de la direction générale de Credit Suisse (Suisse). Serena Fioravanti a également travaillé chez Novartis et UBS ainsi que comme collaboratrice scientifique aux Universités de Zurich et d'Ulm.

Principaux mandats

Aucun

Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Comité d'audit et de risque	Comité de crédit	Comité du personnel et de la stratégie
Bernhard Kobler	Président (depuis 2024) Membre indépendant (depuis 2017)		Membre	Membre
Mario Irminger	Vice-président du Conseil d'administration (depuis 2024)		Membre	Président
Isabelle Zimmermann	Membre (depuis 2022)		Membre suppléant	Membre
Michael Hobmeier	Membre indépendant (depuis 2018)	Membre	Président	
Barbara Bieri	Membre en tant que représentante du personnel (depuis 2024)			
Serena Fioravanti	Membre indépendant (depuis 2025)	Membre		
Alois Schärli	Membre indépendant (depuis 2025)	Président		

Rémunérations

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un Comité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rémunération du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune indemnité. Seule la représentante du personnel reçoit des jetons de présence fixes pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération; celui-ci est déterminé sur la base des rémunérations versées par des comparables et fixé de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêts avec les tâches confiées à ces instances.

Direction générale

Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la gestion de la Banque Migros. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la charte, de la stratégie d'entreprise (y compris en matière de durabilité), de la politique commerciale, des objectifs annuels, de la planification des investissements et du budget;
- exécution des décisions du Conseil d'administration;
- définition de la structure organisationnelle, promulgation des prescriptions et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration;
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que pilotage opérationnel des revenus et des risques;
- respect permanent des prescriptions légales, statutaires et réglementaires, et notamment élaboration et maintien d'une organisation Compliance adaptée;
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée;
- définition des compétences de crédit;
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives ainsi que pour les autres services;
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque.

Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. La présidente ou le président de la Direction générale assume les missions et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des propositions adressées au Conseil d'administration
- nomination des membres de la Direction
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros comprend sept membres. Elle dispose d'une vaste expérience bancaire et financière. Les profils des membres de la Direction générale sont présentés ci-après, avec les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations de premier plan, aux entreprises en lien avec la Banque Migros, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros.

Manuel Kunzelmann

Président de la Direction générale (CEO)
Exec. Master of Business Administration UZH, économiste d'entreprise HES, Master of Advanced Studies FHO in Business Information Management
Suisse, né en 1974

Parcours professionnel

Depuis le 1^{er} mai 2020, Manuel Kunzelmann dirige l'entreprise en tant que président de la Direction générale. Il a exercé auparavant différentes fonctions de direction auprès de la Banque cantonale de Bâle-Campagne depuis 2009, en dernier lieu en tant que membre de la Direction générale, où il était responsable du domaine d'activités Stratégie et Prestations de marché. Avant cela, il a occupé pendant dix ans différentes fonctions de direction chez UBS.

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Viseca Payment Services SA, membre du Conseil d'administration
- CYP Association, président
- Coordination des banques domestiques (CBD), membre du Conseil

Stephan Wick

Responsable Technology & Operations (COO)
Licencié en économie publique, informaticien de gestion diplômé (Université de Zurich)
Suisse, né en 1965

Parcours professionnel

Depuis son entrée à la Banque Migros en 2004, Stephan Wick est responsable de l'informatique et des opérations de la banque en tant que membre de la Direction générale. Il est président adjoint de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2007. Auparavant, il a travaillé cinq ans comme développeur de logiciels et chef de projet à la Bourse suisse et, à partir de 1999, il a mis en place le Business Competence Center Operations chez Credit Suisse. Il est notamment responsable de la gestion de projet d'entreprise d'une nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (programme SEC2000).

Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, vice-président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, vice-président du Conseil de fondation

Alice Bischoff

Responsable Products & Marketing
Master en anglais avec combinaison d'études européennes, économie et droit (Université de Graz), formation en export et marketing international (Université d'Innsbruck), master en Business Administration (ZHAW)
Autrichienne, née en 1973

Parcours professionnel

Alice Bischoff est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} décembre 2024 et dirige à ce titre le secteur Products & Marketing. Elle a rejoint la Banque Migros le 1^{er} octobre 2022 en tant que responsable Gestion de la stratégie. Auparavant, elle a occupé différentes fonctions de direction à la gestion des affaires et des ventes ainsi que dans le domaine COO à UBS. Avant cela, elle a travaillé quatre ans dans la gestion de projet au sein de l'agence internet Framfab.

Principaux mandats

Aucun

Peter Mock

Responsable Gestion des risques et finances (CFO)
MSc. in Business and Economics
Suisse, né en 1969

Parcours professionnel

Peter Mock est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2022 et dirige à ce titre le domaine Gestion des risques et finances. Il a rejoint la Banque Migros le 1^{er} janvier 2021 comme responsable Trésorerie et négoce. Auparavant, il occupait un poste similaire à la Banque cantonale de Bâle-Campagne. Avant cela, il a occupé pendant plusieurs années le poste de Head Customer Finance chez Syngenta Crop Protection. Il a aussi été notamment Sector Head Treasury à Credit Suisse pendant plusieurs années.

Principaux mandats

- Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, membre du Conseil d'administration
- esisuisse, membre du Comité directeur
- Association suisse des banquiers (ASB), membre de la commission spécialisée Réglementation marchés financiers et prescriptions comptables

Bernd Geisenberger (jusqu'au 30 juin 2025)

Responsable Clientèle Entreprises
Diplômé en gestion
Allemand, né en 1974

Parcours professionnel

Bernd Geisenberger est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2018 et, à ce titre, responsable du segment Clientèle Entreprises. Il était Managing Partner et membre du Conseil d'administration d'un cabinet zurichois de conseil en fusion-acquisition avant de rejoindre la Banque Migros. Auparavant, il a occupé pendant plus de 20 ans différentes fonctions dans une grande banque allemande, en dernier lieu comme responsable de l'activité PME en Suisse.

Principaux mandats

Aucun

Markus Schawalder

Responsable Clients privés
Master of Advanced Studies en gestion bancaire, économiste d'entreprise HES
Suisse, né en 1974

Parcours professionnel

Markus Schawalder est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} avril 2021 et dirige à ce titre le segment Clients privés. Il a acquis une expérience professionnelle en tant que responsable Clients privés à la Liechtensteinische Landesbank, responsable Clients privés et responsable du développement commercial à la Banque cantonale de Bâle, Head Product Management & Business Development à la banque now, responsable de la gestion stratégique et chef de projet Introduction sur le marché Opérations actives chez PostFinance.

Principaux mandats

- CSL Immobilier SA, président du Conseil d'administration
- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation
- Association suisse des banquiers (ASB), membre du Comité directeur Retail Banking

Stephan Hässig

Responsable Clientèle Entreprises
Executive MBA ZfU, économiste d'entreprise ES
Suisse, né en 1972

Parcours professionnel

Stephan Hässig est membre de la Direction générale depuis le 1^{er} septembre 2025 et, à ce titre, responsable du segment Clientèle Entreprises. Auparavant, il a travaillé à partir de 2005 dans le conseil de la clientèle Entreprises, des clients institutionnels et des clients privés fortunés chez UBS, en dernier lieu en tant que responsable Personal Banking de la région Zurich et responsable de la clientèle Entreprises de la région Argovie et Soleure. Avant cela, il a travaillé dans l'acquisition et le suivi de clients à la Privatbank IHAG Zürich et à la Banque Cantonale de Zurich.

Principaux mandats

PLR Niederhasli, président
PLR Arrondissement Dielsdorf, caissier

Thomas Althaus

Responsable Risk & Compliance (CRO)
Dr. ès sc. éc. HSG, Master of Arts in Economics and Finance,
Bachelor of Arts en gestion d'entreprise
Suisse, né en 1983

Parcours professionnel

Thomas Althaus est membre de la Direction générale de la Banque Migros depuis le 1^{er} septembre 2025 et y est responsable du secteur Risk & Compliance. Il est responsable du contrôle des risques de la banque depuis le 1^{er} juin 2024. Auparavant, il a occupé, à partir de 2016, une fonction dirigeante dans la gestion des risques d'entreprise à Credit Suisse, en dernier lieu en tant que Head Risk Appetite and Risk Identification. Il a acquis d'autres expériences professionnelles en tant que Chief Investment Officer dans un multi-family office ainsi que comme gestionnaire de portefeuille.

Principaux mandats

Aucun

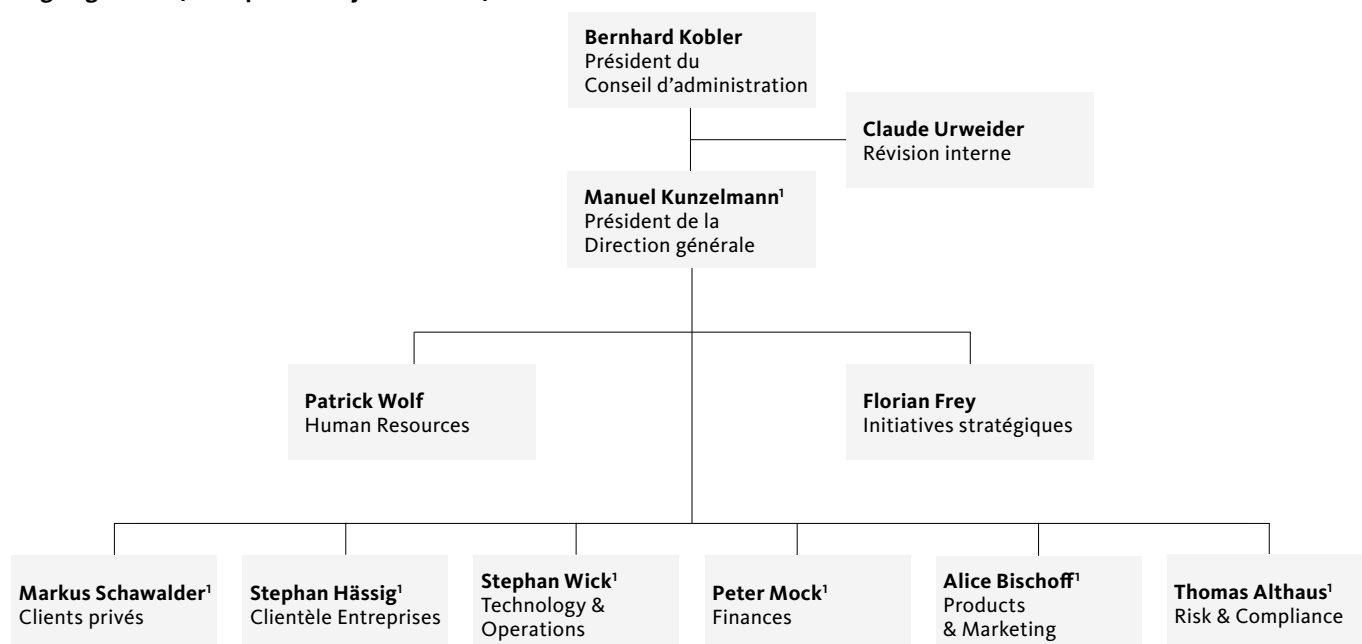
Membres de la Direction générale

Nom	Année de naissance	Nationalité	Fonction / domaine de compétence	Entrée à la Direction générale
Manuel Kunzelmann	1974	Suisse	Président de la Direction générale (CEO)	1.5.2020
Stephan Wick	1965	Suisse	Responsable Technology & Operations (COO)	1.11.2004
Peter Mock	1969	Suisse	Responsable Finances (CFO)	1.9.2022
Markus Schawalder	1974	Suisse	Responsable Clients privés	1.4.2021
Alice Bischoff	1973	Autrichienne	Responsable Products & Marketing	1.12.2024
Stephan Hässig	1972	Suisse	Responsable Clientèle Entreprises	1.9.2025
Thomas Althaus	1983	Suisse	Responsable Risk & Compliance (CRO)	1.9.2025

Rémunérations

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de trois éléments: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros. Aucune rémunération variable (bonus) n'est versée. La Banque Migros peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à tous les collaborateurs de la Banque Migros. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Le Comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon une appréciation consciencieuse, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au Comité du personnel.

Organigramme (à compter du 1^{er} janvier 2026)¹ Membre de la Direction générale

Organe de révision

Depuis 2022, l'organe de révision / la société d'audit de la Banque Migros est Ernst & Young SA, qui est nommée par l'Assemblée générale pour une période d'un an, la dernière fois le 22 mai 2025. Le réviseur responsable est Patrick Schwaller. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2025 s'élèvent à 1 320 000 CHF.

Outils d'information de l'organe de révision / la société d'audit

Les rapports de l'organe de révision / la société d'audit sont examinés par le Comité d'audit et de risque du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est, en principe, présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le Comité d'audit et de risque. Chaque année, le Comité d'audit et de risque examine, en outre, l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision / la société d'audit qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le Comité d'audit et de risque discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport complet sur l'audit des comptes de l'organe de révision / la société d'audit et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le Comité d'audit et de risque évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision / la société d'audit et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au Comité d'audit et de risque.

Stratégie et profil de risque

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros est exposée à différents risques. La gestion des risques de crédit, de marché, de structure du bilan, de compliance et opérationnels est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et l'orientation stratégique en matière de risques figurent aux pages 19 à 35 du rapport annuel 2025.

Structure de distribution (à partir du 1^{er} janvier 2026)

Responsables	Région Mittelland	Région Suisse du Nord-Ouest	Région Suisse orientale	Région Romandie	Région Tessin	Région Zurich	Canaux directs
Clients privés	Thomas Widrig	Benjamin Mick	Josef Montanari	Jean-Jacques Isler	Matteo Bonetti	Klaus Wiemann	David Andreae ¹
Clientèle Entreprises	Marco Ernst	Christoph Steiner	Caspar Guggenbühl	Pascal Maas	Paolo Zella	Caspar Guggenbühl	Björn Stiefvater ²

¹ Banking Direct Clients privés

² Business Direct Clientèle Entreprises

Région Mittelland

Berne: Zeughausgasse, Murtenstrasse, Bern-Westside; Bienne, Brigue, Burgdorf, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

Région Suisse du Nord-Ouest

Aarau, Bâle: Aeschenvorstadt, Grosspeter Tower, Frick, Lenzburg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Wohlen, Zofingen

Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Kreuzlingen, Pfäffikon (SZ), Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

Région Romandie

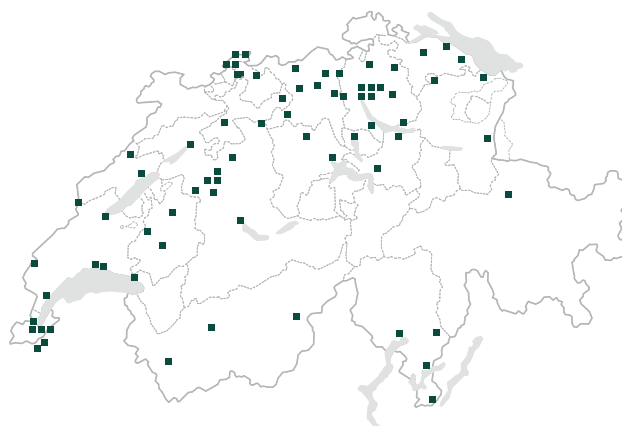
Aigle, Bulle, Fribourg, Carouge, Genève: Balexert, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, Rive; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: Place de l'Europe, Rue de Genève; Martigny, Meyrin-Vernier, Morges, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains

Région Tessin

Bellinzzone, Chiasso, Locarno, Lugano

Région Zurich

Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse



Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich, www.banquemigros.ch
 Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi de 8 h à 17:30 h
 Composition: Feldner Druck AG, PrePrintStudio